

Date de Publication : 24 juin 2024

PROCÈS-VERBAL DE SÉANCE

Un Cantal
ATTRACTIF

Un Cantal
CONNECTE
& OUVERT

Un Cantal
AU COEUR DES
SOLIDARITES

Un Cantal
INNOVANT

Un Cantal
RESPONSABLE

29
mars
2024



Conseil départemental du Cantal
Réunion de l'Assemblée départementale

Chaque jour à vos côtés

cantal
LE DÉPARTEMENT

Conseil départemental du 29 mars 2024

Ordre du jour

N° Rapport	Titre
	Adoption des procès verbaux
	Session du 17 novembre 2023
	Session des 18 et 19 décembre 2023
	<i>CANTAL ATTRACTIF</i>
1	Dispositif de soutien au fonctionnement du Groupe d'Action Locale Cantal
2	Attribution d'une aide au fonctionnement à la Marque Auvergne pour l'exercice 2024 et convention cadre 2024-2028
3	Avenant à la convention de partenariat pour le développement des entreprises et des territoires entre l'Agence Auvergne-Rhône-Alpes Entreprises et le Département du Cantal
4	Participation du Département pour la prise en charge des frais liés à une permanence de soins au Lioran durant la saison 2023-2024
	<i>CANTAL AU CŒUR DES SOLIDARITES</i>
5	Contrat départemental des solidarités et au titre de l'insertion et de l'emploi dans le cadre de la réforme France Travail
6	Plan d'Action pour le Logement et Hébergement des Personnes Défavorisées du Cantal
7	Accord pour l'habitat inclusif avec l'Etat et la CNSA pour le financement de l'Aide à la Vie Partagée
8	Convention d'engagement de la Communauté 360 du Cantal
9	Expérimentation avec les EHPAD volontaires du tarif différencié "hébergement" prévu par l'article L.342-3-1 du Code de l'action sociale et des familles
10	Avenant n° 2 à la convention entre le Conseil départemental et l'Association Habitat Jeunes Cantal concernant la prise en charge de 87 jeunes mineurs confiés à l'Aide Sociale à l'Enfance
	<i>CANTAL RESPONSABLE</i>
11	Energies renouvelables : mise en place d'une expérimentation sur le photovoltaïque sur le territoire de la Commune de Murat
12	Création d'une mission d'accompagnateur rénov au sein du service public de rénovation de l'habitat
13	Convention de financement de Cantal Rénov Energie pour l'année 2024 avec l'ANAH
14	Contrat territorial Alagnon 2024-2029
	<i>ADMINISTRATION GENERALE</i>
15	Désaffectation, déclassement de parties des parcelles cadastrées section CM n°48 et 50, Commune d'Aurillac et rétrocession à la Communauté d'Agglomération du Bassin d'Aurillac
16	Convention de constitution d'un groupement de commandes en vue de la passation des marchés d'assurances

17	Compte rendu à l'Assemblée des décisions prises par son Président dans le cadre des marchés publics formalisés et des marchés publics à procédure adaptée
18	Compte rendu à l'Assemblée de l'exercice de la compétence d'agir en justice déléguée à son Président
19	Compte rendu à l'Assemblée de l'exercice des attributions déléguées à son Président
20	Mandats spéciaux
21	Convention de mise à disposition auprès du Département du Cantal de personnels de l'état (Direction des Archives départementales)
22	Renouvellement d'un poste non permanent - Contrat de projet conseiller numérique DASEIL - Catégorie C
23	Recrutement de 3 postes de chefs de projets non permanents dans le cadre du Pacte des Solidarités
24	Personnel départemental - Tableau des emplois
25	Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions des Sujétions, de l'Expérience et de l'Engagement Professionnel - RIFSEEP
26	Fixation pour 2024 des droits d'enregistrement et taxe de publicité foncière sur les mutations à titre onéreux d'immeubles et droits immobiliers



CONSEIL DÉPARTEMENTAL

RÉUNION DU 29 MARS 2024

Procès-verbal

L'an deux mille vingt-quatre, le 29 mars à 09 heures, le Conseil départemental, régulièrement convoqué le 4 mars 2024, s'est réuni en séance publique, à l'Hôtel du Département, sous la présidence de Monsieur Bruno FAURE, Président du Conseil départemental.

Secrétaire de séance : Philippe FABRE

Sont présents :

Mesdames et Messieurs Didier ACHALME, Dominique BEAUDREY, Jamal BELAIDI, Sophie BENEZIT, Marina BESSE, Jean-Yves BONY, Aurélie BRESSON, Valérie CABECAS, Gilles CHABRIER, Céline CHARRIAUD, Marie-Hélène CHASTRE, Gilles COMBELLE, Alain DELAGE, Annie DELRIEU, Vincent DESCOEUR, Philippe FABRE, Bruno FAURE, Stéphane FRECHOU, Sylvie LACHAIZE, Isabelle LANTUEJOUL, Mireille LEYMONIE, Jean MAGE, Pierre MATHONIER, Magali MAUREL, Jean-Jacques MONLOUBOU, Florian MORELLE, Marie-Hélène ROQUETTE, Valérie RUEDA, Valérie SEMETEYS, Christophe VIDAL.

Absente excusée ayant donné pouvoir :

A partir du rapport 11 Madame Isabelle LANTUEJOUL donne pouvoir à Monsieur Bruno FAURE.

Le quorum est atteint.

ALLOCUTION D'OUVERTURE DE MONSIEUR LE PRÉSIDENT

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

Je vous propose de bien vouloir prendre place. Nous allons ouvrir cette séance. Cette première session de l'année se place, chers collègues, dans un contexte un peu particulier, car si les collectivités, d'une manière générale, et le Conseil départemental en particulier, font preuve de responsabilité, voire de rigueur dans leur gestion budgétaire, ce n'est pas du tout le cas de l'État. Alors, imprévoyance, incapacité, irresponsabilité ... Je laisserai à chacun le soin d'apprécier le scénario de cette mauvaise sitcom qui est en train de se jouer aujourd'hui.

Mauvaise sitcom car il y a à peine trois mois, le Gouvernement faisait adopter un budget à l'aide du 49.3 qui visait à ramener le déficit public à 4,4 %, après un 4,9 % annoncé en 2023.

Deux mois plus tard, le Ministre de l'Économie annonçait la nécessité de faire 10 milliards d'économies pour pallier à une révision du taux de croissance de 1,4 à 1 %. Et puis il annonçait également 20 milliards pour 2025.

Et enfin, 15 jours après, on nous apprend que finalement le déficit de l'année 2023 n'était pas de 4,9 mais bien de 5,5 % ce qui veut dire un différentiel de 20 milliards supplémentaires... J'allais dire « le vertige nous gagne », mais où s'arrêteront-ils ?

Et la série n'est pas finie pour nous, parce que le Premier Ministre et le Ministre de l'Économie ont poursuivi l'écriture de ce mauvais scénario. Le premier annonçant, dès son discours d'investiture, l'intégration de l'Allocation Spéciale de Solidarité dans le RSA, ce qui concrètement se traduit par son transfert aux Départements par une augmentation de ses dépenses de 2 180 000 €, à voir l'organisation de celle-ci, puisque nous n'avons plus d'autres informations à ce jour. Et le second (le Ministre de l'Économie) insistant sur le coût des collectivités, en tentant de se défausser et annonçant à qui veut l'entendre dans ses différentes interventions sur les plateaux télé, sur les ondes radio, que bien évidemment toutes les collectivités seront appelées pour rétablir les comptes publics.

Alors, si, jusqu'à présent, nous avons su préserver, au niveau du Conseil départemental, l'ensemble de nos politiques publiques, j'avoue que les messages envoyés par le Gouvernement ne sont pas de nature à nous rassurer.

Cette situation, ce contexte, bien évidemment, nécessitent d'anticiper l'exercice 2025. Nous allons donc réexaminer l'ensemble de nos politiques publiques dans les prochaines semaines pour établir différents scénarii car il est fort à parier que nous devons faire face à des transferts de charges en parallèle d'un encadrement de nos dépenses. Est-ce le retour du Pacte de Cahors, mais qui pourra être contraignant ? Le gel des dotations qui se poursuivra certainement, dans le meilleur des cas et puis pourquoi ne pas imaginer la disparition, l'annulation ou la baisse de la DSID par exemple ? Bref, l'arsenal est prêt et diversifié pour faire payer aux collectivités l'incapacité de l'État à gérer son budget.

C'est dans ce contexte que notre réunion de ce jour aura à se prononcer sur un certain nombre de dossiers qui ont pour principal objectif de lutter contre la fragilité de notre société, tout en travaillant sur l'attractivité de notre département.

Alors sur les dossiers que nous aurons à traiter, je voudrais en citer quelques-uns :

Tout d'abord, la signature d'une convention avec la Marque Auvergne pour développer la destination touristique Auvergne et donc du Cantal, à travers la démarche que nous avons au niveau des quatre Départements Auvergne Destination et par là même augmenter l'attractivité de notre département. En effet, il ne faut pas oublier deux choses : d'une part, que les chiffres de la démographie qui, s'ils ne sont pas encore positifs, s'améliorent grâce au solde migratoire et d'autre part, que plus de 50 % des personnes qui viennent s'installer dans le Cantal l'ont découvert à travers un séjour touristique.

Ensuite, vous aurez à vous prononcer sur le dispositif de soutien du Conseil départemental au fonctionnement du Groupe d'Action Locale (GAL), autrement dit, le programme LEADER qui a pour vocation entre autres d'attribuer des financements européens dans le domaine économique. Alors, même si nous n'avons pas/nous n'avons plus cette compétence économique, vous voyez qu'on fait un effort en accompagnant l'animation de ce programme qui permet d'aider nos territoires. Je profite d'ailleurs de l'occasion pour vous informer que la Communauté de Sumène-Artense a d'ores et déjà rejoint notre Agence d'attractivité et que celle de Cère et Goul en Carladès vient de délibérer favorablement. Aujourd'hui, seules la Communauté de commune de la Châtaigneraie cantalienne, la CABA et la Ville d'Aurillac manquent au collectif d'attractivité ! Mais je ne doute pas qu'ils finiront par nous rejoindre.

Mes chers collègues, nos travaux se poursuivront notamment par un volet sur la politique sociale prononcée, puisque nous verrons que nous allons balayer quasiment l'ensemble des items de la politique sociale. Vous aurez ainsi à vous prononcer sur notre intervention dans le cadre d'une expérimentation en lien avec France Travail qui vise à mobiliser les personnes en recherche d'emploi, notamment les bénéficiaires du RSA, de se former 15 heures par semaine (en entreprise ou en formation, etc.), de manière à ce que ces derniers puissent rejoindre le milieu de l'emploi. Ce dispositif est à mes yeux essentiel parce que vous savez que je suis de ceux qui sont persuadés que l'autonomie des personnes et l'estime de soi s'acquièrent par le travail.

Au-delà de ce champ important de l'insertion et de l'emploi, nos autres politiques sociales sont également concernées par des votes sur des rapports.

Le nouveau Plan départemental d'action pour le logement et l'hébergement des personnes défavorisées sur la période 2024-2028 permet à toute personne d'accéder à un logement décent et indépendant, voire de se maintenir dans son logement.

L'habitat inclusif également est concerné. Ainsi, vous vous prononcerez sur un rapport relatif à un accord tripartite entre le Conseil départemental, la CNSA et également l'État qui permettra de cofinancer les actions destinées à un habitat partagé entre des personnes handicapées et/ou en perte d'autonomie et d'autres personnes.

Les personnes en situation de handicap bénéficieront par ailleurs d'une politique dite « Communauté 360 » dans laquelle notre Collectivité est engagée à apporter des solutions concrètes et collectives aux personnes en situation de handicap et à leurs aidants. Et à ce titre-là, je me permets de souligner l'excellent travail qui est fait par la MDPH, parce que nous instruisons les dossiers dans des délais relativement courts. C'est d'ailleurs reconnu au niveau national, ce qui nous vaut d'ailleurs, par la même occasion, le fait de ne pas être soutenus par la CNSA...

Les MNA, qui résultent de la politique migratoire, ne sont toujours pas maîtrisés par le Gouvernement. Ainsi, le Cantal accueille toujours une population de MNA qui augmente. Nous avons conventionné avec Habitat Jeunes Cantal, nous allons poursuivre cette convention et surtout augmenter notre capacité d'accueil, pour la passer à 87 places d'accueil. Il faut savoir que les MNA représentent aujourd'hui pratiquement 25 % des jeunes confiés à notre Collectivité, ce qui représente un budget aux alentours de 1,5 M€.

Enfin, et vous le savez, nos EHPAD sont en difficulté, comme dans la quasi-totalité du pays. Je vous rappelle qu'il y a un an, nous validions un projet de concours exceptionnel, d'appui exceptionnel aux EHPAD, qui se divisait en trois volets. Le premier volet était un soutien massif par le vote d'une enveloppe de 2 M€ qui était ciblée sur les EHPAD les plus en difficulté. Le deuxième, l'augmentation de manière importante des taux directeurs, puisqu'on a fait +6 % en 2023, +4,5 % sur 2024. Et enfin le troisième volet, c'était d'imaginer la possibilité de mettre en place des tarifs « différenciés ». C'est-à-dire qu'aujourd'hui, 100 % de nos lits sont labellisés « aide sociale » donc avec des tarifs encadrés, l'idée étant de donner un peu de souplesse en termes de gestion. Alors, c'est à titre expérimental, avec trois établissements volontaires. Et donc rapidement, nous verrons si nous avons capacité à l'étendre, bien évidemment, aux établissements qui sont volontaires. Je voudrais souligner quand même que sur ce volet-là, de soutien aux EHPAD, on est largement en avance par rapport aux annonces de l'État, par rapport aux efforts qu'il a faits. Nous avons mis 2 M€, ils ont mis 390 000 €, même pas, puisqu'une partie est partie pour

les SAAD, donc concrètement, l'État n'a mis que l'équivalent de 230 000 € pour les EHPAD du Cantal. Et puis bien évidemment, nous travaillons aussi – ça, c'est hors plan de restructuration – à une diversification de l'offre en lien avec l'ARS pour donner un peu de facilité, d'une part, pour répondre au mieux à l'attente des Cantaliens et Cantaliennes, et d'autre part pour avoir des marges de manœuvre en termes de financement. Cette expérimentation de prix différenciés consiste en la possibilité d'augmenter ces derniers de 15 % au maximum par rapport au prix de l'aide sociale, sous réserve de conditions de ressources, notamment, l'idée n'étant pas de déstructurer l'organisation et la possibilité des Cantaliens d'intégrer nos EHPAD.

Comme vous le voyez, sur ces rapports, c'est quasiment la totalité du volet social qui est concernée aujourd'hui, et il ne faut pas oublier que le social représente 60 % de notre budget, c'est-à-dire quasiment 140 M€. Donc il est tout à fait normal que sur nos sessions, il y ait une part importante des rapports qui soit orientée sur le social.

Après, on a aura aussi des rapports sur le Cantal responsable et engagé dans la transition climatique. On peut en illustrer deux. Le premier, c'est pour vous informer de la mise en place d'une expérimentation sur le photovoltaïque. Cette expérimentation est une collaboration public/privé. Nous mettons des toits d'établissements publics et privés à disposition pour but de pratiquer l'autoconsommation collective. Cela nécessitera de créer une structure, une personne morale, nous y travaillons. L'idée étant de pouvoir proposer cette première expérimentation sur le secteur de Murat. Sachez qu'en termes de production, en termes de consommation, tout doit se dérouler dans un rayon de 20 km. Donc on débiterait sur le secteur de Murat si les dernières investigations sont favorables. Il vous sera proposé de vous prononcer définitivement à la session de juin. Et bien évidemment, si cette expérimentation s'avérait concluante, on aurait capacité à pouvoir la déployer sur l'ensemble du département du Cantal. Le Département apportera bien évidemment l'ensemble de ses toitures. Sachez que, pour ce qui est des toitures du Département, nous en avons 86 ha (de toitures). C'est quand même important 86 000 m² ! Encore faut-il qu'elles soient toutes en capacité d'accueillir les panneaux.

L'autre volet sur la transition qui a aussi un côté volet social, c'est notre Service public de rénovation de l'habitat (SPRH). Il y aura deux rapports, mais un en particulier où nous souhaitons aller plus loin en termes d'aide à l'accompagnement des Cantaliennes et Cantaliens pour réaliser leur projet et aller jusqu'à la conduite des travaux. Ce sera un service qui sera payant et il est organisé avec l'ensemble des Intercommunalités du territoire.

Enfin, il vous sera proposé de vous prononcer sur l'amélioration du régime indemnitaire de la Collectivité envers nos agents. C'est un effort important qui sera fait puisque c'est un volet global de 580 000 € sur l'amélioration du régime indemnitaire.

Je ne peux pas terminer mon introduction sans évoquer le succès rencontré par notre livre sur les belles demeures du Cantal, livre qui a été porté par le Conseil départemental. Il est vrai que nous avons des ouvrages sur les paysages, nous en avons sur les burons, sur les châteaux mais nous n'en avons pas sur les demeures cantaliennes. Et c'est un ouvrage qui rencontre déjà un très vif succès. Alors, bien évidemment, il est disponible dans les librairies cantaliennes, mais également à la FNAC. Et imaginez que l'éditeur est déjà dans l'obligation de rééditer cet ouvrage donc on ne peut en être que satisfaits. Nul doute que cet ouvrage participera indéniablement à la notoriété et à la promotion de notre département.

J'en ai terminé de mon propos introductif. Je vous propose que nous puissions débiter cette séance, si personne n'a de remarque ? Si, Pierre MATHONIER ?

M. Pierre MATHONIER, Conseiller départemental du canton d'Aurillac 2

Je voudrais réagir à vos propos sur les coupes budgétaires qui nous sont annoncées. Quelle que soit la collectivité, quelle que soit la structure, c'est vrai que ce mode de communication directement par le Ministre de l'Économie et des Finances est insupportable. Les consultations avec les structures représentatives des différentes collectivités, c'est quasiment des oukases. Et les coupes qui nous sont annoncées vont remettre en cause un grand nombre de

nos budgets. Surtout – et ce qui serait vraiment contre-productif – si ça casse notre capacité d'investissement. Parce que je rappelle que l'investissement en France est porté par les collectivités locales, quelles qu'elles soient, et qu'aujourd'hui, si les collectivités locales ne peuvent pas investir, l'économie en sera grandement affectée, que ce soit le bâtiment, puisqu'on a quand même une grosse activité sur les bâtiments, mais aussi tous les secteurs autour de la construction, des routes, etc., etc. Et puis aussi remettre en cause certains services publics qui vont être impactés et donc la qualité du service rendu à la population restera insatisfaisante, voire délétère sur le climat social. Donc je souscris à ce que vous avez énoncé, en faisant part des inquiétudes, à la fois pour les Intercos, pour les Communes, parce qu'aujourd'hui, notre société tient debout par les réseaux de proximité et que les Communes comme les Intercommunalités, comme toutes les structures politiques qui portent les investissements de terrain sont indispensables pour le vivre-ensemble et ne laissent pas augurer, dans les cinq ans qui viennent, des situations viables. On risque de voir augmenter la précarité avec les fléaux qui vont avec. Donc voilà, je suis moi aussi très inquiet par rapport à ce qui est annoncé par le Gouvernement.

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

Merci. D'autres demandes ? Didier ACHALME, Vincent DESCOEUR, Jean-Yves BONY.

M. Didier ACHALME, Conseiller départemental du canton de Saint-Flour 1

Je voudrais rebondir sur cette intervention de Pierre et du Président, parce que j'ai reçu la Fédération Régionale des Travaux Publics, il n'y a pas plus tard que 15 jours et à l'issue de la réunion, on a senti une inquiétude importante sur le carnet de commandes, parce que l'horizon à six mois n'est pas aussi évident qu'il l'était avant et la commande publique représente des marchés importants pour l'avenir de ces entreprises. Et pas plus tard qu'hier, j'ai eu une entreprise de BTP qui m'a appelé pour me dire que l'avenir s'annonçait mal et qu'elle serait en difficulté dans les mois qui viennent. Donc, effectivement, la commande publique prend de plus en plus d'importance et l'ambiance morose n'incite pas à monter des projets d'envergure.

M. Vincent DESCOEUR, Conseiller départemental du canton d'Arpajon-sur-Cère

Merci, Président. En écho à vos propos, dire, comme les intervenants précédents, mais aussi, j'imagine, chacune et chacun d'entre vous que nous sommes encore sous le choc des annonces de Monsieur LE MAIRE qui fait mine de découvrir la situation budgétaire de notre pays et qui annonce des restrictions budgétaires qui, comme l'a fort bien indiqué le Maire d'Aurillac, risquent fort d'handicaper sérieusement les collectivités et de briser l'élan et l'investissement qui de fait aurait des conséquences sur notre économie, étant entendu que bien évidemment et malheureusement, ce sont les collectivités les plus fragiles qui seront les premières affectées.

À cette heure, ça n'a pas donné lieu à un débat au Parlement, puisque la première restriction budgétaire s'élevait habilement à 10 milliards, ce qui fait qu'elle était en dessous du pourcentage obligeant un débat. On nous annonce, pour les prochaines semaines, cette fois-ci, un budget modificatif et donc nous aurons à ce moment-là l'occasion d'intervenir. À cet instant, ce que je redoute, c'est que nous revivions les heures difficiles qu'a vécues la collectivité il y a de cela quelques années, lorsque (chacune et chacun qui était présent s'en rappelle) nous avons été amenés à revisiter nos programmes. On connaît des limites de l'exercice, avec une collectivité qui malgré des efforts de gestion très importants a une épargne nette qui est très fragile. Et il va de soi que dès lors que nous serions confrontés à des diminutions de dotations et/ou à des concours moins importants sur nos principaux programmes d'investissement, cela impacterait directement notre marge de manœuvre et tout ce que nous faisons au-delà de nos compétences obligatoires et qui (comme chacun le sait ici) font l'activité et le dynamisme de notre département. Tout le travail autour de l'attractivité ne peut se faire que si on sait dégager des marges de manœuvre. Notre présence aux côtés des collectivités sur leurs principaux projets découle de la même logique.

Donc simplement partager votre préoccupation, mais au-delà et surtout, vous assurer de toute notre détermination (Jean-Yves BONY va s'exprimer après moi) pour faire entendre la voix des collectivités de la taille de la nôtre, de notre Département, mais au-delà, de nos Communes, parce que de toute évidence, nous ne serons pas les seuls dans la tourmente. À cette heure, il y a beaucoup d'incertitudes, mais il est désormais évident que les collectivités seront indirectement et peut-être même directement impactées, puisque l'idée fait son chemin que les collectivités puissent être mises à contribution, au bémol près que les collectivités ne sont pas responsables de la situation dans laquelle se trouve notre pays. Et le professeur LE MAIRE nous annonçait à l'Assemblée que, sur les 17 années écoulées, seule sa majorité avait réussi une fois à avoir un déficit inférieur à 3 % et qu'il se réjouissait de cet exploit. De toute évidence, il fait preuve d'une forme d'amnésie, parce que la situation qui arrive, nous l'avons dénoncée à plusieurs reprises. Les taux de croissance affichés lors des examens des projets de Loi de Finances étaient de toute évidence non sous-estimés, mais insincères. La petite difficulté que nous avons, c'est qu'il n'y a plus de débat budgétaire à l'Assemblée nationale. Donc on va tout faire en amont et chaque fois que l'occasion se présentera, encore une fois, pour insister sur la nécessité de ne pas mettre en péril non pas l'équilibre des collectivités, mais leur capacité à agir. Et donc, la proposition que je vous fais, c'est que vous nous teniez informé de votre côté des informations que pourrait recueillir l'ADF.

Je rappellerai simplement que tout cela se passe dans un contexte où Monsieur WOERTH (je ne parle que d'anciens amis, Monsieur LE MAIRE, Monsieur WOERTH) s'est vu confier une mission par le Président de la République pour une nouvelle étape de décentralisation. Je crains que les deux se télescopent et qu'on se retrouve dans une situation pour le moins incertaine avec de vraies interrogations. Je me permettrai, pour avoir auditionné Éric WOERTH pour mon groupe Les Républicains, de dire ici qu'une de ses obsessions (que nous avons connues par le passé) est d'arriver à une sorte de « simplification » dans sa bouche, qui consisterait à dire « une collectivité/une compétence ». Ce qui serait, si j'ose dire, la cerise sur le gâteau, parce que là, pour le coup, ça pourrait faire réapparaître le spectre de la fin des financements croisés, enfin tout ce qui fait qu'on arrive à porter des projets dans des départements ruraux comme le nôtre.

Donc l'actualité, à défaut de vous avoir rassurés, je voudrais aussi dire qu'il y a deux chantiers importants. Il y a celui immédiat des finances publiques, puisque, cette fois-ci, nous sommes dans l'ornière. Et il y a aussi en filigrane une nouvelle étape de décentralisation, mais qui pourrait être sérieusement impactée par cette considération budgétaire. Et l'idée fait son chemin, me semble-t-il, de veiller à ce que les collectivités dépensent moins, si ce n'est que dépenser moins, ça veut dire moins investir, avec toutes les conséquences qu'on connaît.

Donc il est tout à fait légitime que vous vous préoccupiez de la situation et on se met à votre disposition pour essayer de faire valoir, dans ce qui va être un concert de lamentations, la place de ceux qui sont les plus à même de s'alarmer, parce qu'encore une fois, ce sont les plus fragiles qui seront les premiers au pied du mur. On a vécu ça, il y a de cela quelques années. Alors, l'histoire a prouvé qu'on peut vivre des difficultés et puis les surmonter, mais là, il faut qu'on se mette en situation de défense, parce que ce qui se profile est très inquiétant pour un département comme le nôtre. Donc, à votre disposition, Monsieur le Président.

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

Merci. Jean-Yves BONY.

M. Jean-Yves BONY, Conseiller départemental du canton de Mauriac

Je rejoins tout ce qui vient d'être dit, de Pierre MATHONIER à Didier et puis bien sûr Vincent. Depuis plusieurs mois, les oppositions le disaient, à l'Assemblée, qu'on ne tiendrait pas le déficit prévu. Donc c'est arrivé. L'annonce est catastrophique. On nous dit que les impôts ne vont pas augmenter, notez-le bien, alors que vous regarderez, c'est un impôt, certes, mais on ne le voit pas directement, les bases ont augmenté, vous le savez tous. En deux ans, on a dû prendre pas loin de 8 ou 9 %. Donc déjà, c'est un impôt direct qui augmente directement au niveau

de nos concitoyens. Vous allez découvrir aussi pour nos concitoyens (et les plus modestes, ça va être encore pire pour eux), les dépenses de santé, puisque vous avez dû voir aussi que jusque-là, on payait une boîte de médicaments 0,50 € et on va carrément doubler, on va passer à 1 € qui ne sera pas remboursé. Les collectivités vont être frappées, c'est clair. Le Gouvernement est en train de chercher des économies tous azimuts, donc les collectivités vont trinquer : moins d'investissement. Je crains bien entendu que nous soyons énormément touchés sur les investissements.

Vincent vous l'a dit, un autre souci, c'est les financements croisés. On redénonce les financements croisés, alors qu'on sait tous les bienfaits que cela apporte. Donc, je crains énormément des soucis, certes pour les collectivités, mais aussi pour nos habitants de nos communes rurales, moi, je le crains énormément. On nous parle aussi de moins de remboursement sur les ALD... Donc l'impôt ne va pas augmenter directement sur la feuille d'impôt, mais il augmente autrement, et c'est peut-être encore pire, parce que quand on rembourse moins, ce sont des gens qui se soignent moins bien. Et déjà on a des retours sur des gens qui ne veulent plus se soigner, parce qu'il y a trop de reste à charge pour ces patients. Donc moi, j'ai aussi ce souci. Les collectivités, certes, mais aussi nos concitoyens. Nos EHPAD, vous l'avez dit, sont en difficulté, nos hôpitaux... Tout cela cumulé fait faire quand même beaucoup de souci. Et avec un Bruno LE MAIRE qui se satisfait, qui dit « ce n'est pas si mal » ...

Par contre, quand on regarde les pays qui sont autour de nous, la Grèce fait mieux, l'Espagne fait mieux, l'Italie fait mieux... Et bien sûr, notre cotation ne cesse de baisser, donc on risque d'avoir recours certes à des emprunts, mais avec les intérêts qui vont grimper de plus en plus et un manque de confiance de ceux qui nous prêtent. D'ailleurs, ça, c'est aussi un débat : qui nous prête, aujourd'hui, qui prête à la France ? C'est une question qui a été posée l'an dernier, on n'a pas eu la réponse. On a peur que les fonds arrivent de pays dont on ne souhaite pas qu'ils nous tiennent un peu par la culotte... Donc c'est un gros souci, tout cela, quand on cumule tout ! On est quand même en souci, et ce souci, nous l'avons dénoncé, les oppositions (je mets les oppositions ensemble), nous l'avons dénoncé déjà depuis quelques mois. Voilà. Merci.

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

Merci. Marie-Hélène ROQUETTE et Gilles CHABRIER.

Mme Marie-Hélène ROQUETTE, Conseillère départementale du canton de Naucelles

Merci, Monsieur le Président. Je rebondis sur ce qui vient d'être évoqué. En effet, je suis particulièrement inquiète sur l'avenir qui se profile, en particulier sur les actions que nous avons mises en place (Département, soutenu par la Région), pour essayer de contrer les grosses difficultés d'accès aux soins d'une grande partie de nos concitoyens. Et une action en particulier me fait extrêmement peur, sur l'annonce de ne plus prendre en charge complètement les transports, sachant qu'aujourd'hui, nous avons une particularité dans le Cantal, nous sommes, pour beaucoup, à plus de 150 km du CHU. Et aujourd'hui, nous avons des Cantaliens qui ne peuvent plus accéder à un transport pris en charge systématiquement, ce qui est quand même extrêmement inquiétant, qui vient se rajouter, en effet, au problème du reste à charge sur le reste des soins. Mais je suis réellement très inquiète, parce que s'il n'y a plus, en effet, de soutien croisé, je ne vois pas comment on arrivera, avec nos seules forces et notre bonne volonté, à apporter un « mieux soigné » à la réalité de nos concitoyens. Merci.

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

Merci. Je vais passer la parole à Gilles COMBELLE et ensuite à Stéphane FRECHOU.

M. Gilles COMBELLE, Conseiller départemental du canton de Saint-Paul-des-Landes

Merci, Monsieur le Président. Bien évidemment, je partage les inquiétudes, les préoccupations et les remarques de mes collègues. Aujourd'hui, pour nos collectivités, que ce soient les Communes ou les Intercommunalités, c'est

insupportable, ces discours de l'État qui nous infantilise qui veut laisser croire qu'on est responsable de pas grand-chose. En fait, aujourd'hui, l'État nous donne notre argent de poche, nous dit ce qu'il faut que l'on fasse, nous donne des conseils, nous donne des injonctions, souvent contradictoires. On voit bien les appels à projets, les subventions : tout est orienté, comme si nous n'étions pas capables de raisonner, de réfléchir, d'être en responsabilité par rapport à nos territoires. Mais qu'on nous laisse un petit peu tranquilles ! Qu'on nous laisse nos capacités d'agir, comme disait Vincent DESCOEUR, l'État veut réduire nos dépenses. Mais heureusement que les collectivités, aujourd'hui, territoriales et locales, dépensent un petit peu sur les territoires, parce que vous le voyez bien tous dans nos collectivités de proximité, où vont les gens ? Où vont les gens quand ils ont des besoins ? Je ne les vois pas aller frapper à la Préfecture, dans les services de l'État ! Ils viennent où ? Ils viennent dans nos Communes, ils viennent au Conseil départemental, ils viennent dans nos Intercos. Ça se saurait, si les réponses étaient en Préfecture. Par contre, nous, il faut qu'on les fasse, il faut qu'on soit présent auprès de nos concitoyens ! Et on est en responsabilité. Les personnes âgées, la petite enfance, les commerces de proximité... Heureusement qu'on accompagne tout ça ! Nos EHPAD... Qui, aujourd'hui, fait l'effort sur le territoire ? Ce sont bien les collectivités. C'est insupportable : on nous a coupé nos capacités financières ; on est aujourd'hui quelque part un petit peu des mendiants ; on est maintenant soumis à la botte des décisions de l'État, mais nous, on n'endette pas l'État. On vote nos budgets, comme on le répète à chaque fois, en équilibre, en responsabilité. Quand on emprunte, on investit. On investit pour le territoire, on rembourse nos emprunts. On rembourse : je n'ai pas vu une Collectivité (nos collègues autour de la table) qui ne rembourse pas à la fin de l'année et qui soit en difficulté d'honorer les engagements qui ont été pris.

Donc qu'on nous laisse un petit peu tranquilles ! Et puis si l'État s'endette, des fois pour de bonnes raisons, qu'il assume les emprunts qu'il a faits, et qu'il nous laisse, nous, nous occuper comme on sait le faire... En plus, il nous demande de plus en plus, il se décharge de plus en plus sur les collectivités, parce qu'il ne peut plus assumer un certain nombre de missions, donc nous devons les assumer. Et nous essayons de les assumer, mais qu'on nous laisse le faire et qu'on nous laisse les capacités de le faire.

M. Stéphane FRECHOU, Conseiller départemental du canton d'Aurillac 3

Très rapidement, je rejoins ce qui a été dit par l'ensemble des collègues. Le sujet d'inquiétude majeure qui est la rupture paradigmatique même du discours de l'État sur les investissements d'avenir. Fin ou en tout cas suppression de pas mal d'aides concernant le Fonds Vert, concernant l'isolation des bâtiments. On est un des départements où nous avons le plus grand nombre de passoires thermiques. Comment vont faire nos concitoyens, alors que les aides vont être coupées ? Fragilisation des universités et de la recherche, bref de tout ce qui constitue l'avenir. Ce n'est pas dans le Cantal qu'on va trouver des entreprises qui font des supers profits. Par contre, c'est dans le Cantal que l'on va trouver des chômeurs à qui on va faire les poches, qu'on va précariser, qu'on va renvoyer vers le RSA. La fin des ASS, c'était déjà assez dramatique. Le raccourcissement des indemnités, ça va être une pétaudière. On ne sait pas trop comment on va pouvoir accompagner ces publics-là, etc., etc. Donc on a un « quoi qu'il en coûte » à l'envers. Quoi qu'il en coûte, restaurons les comptes publics, quoi qu'il en coûte pour la cohésion sociale, quoi qu'il en coûte pour l'environnement, quoi qu'il en coûte pour le climat... C'est inadmissible !

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

Merci. Alors je ne vais pas apporter des réponses, mais c'est vrai qu'une des difficultés lorsqu'on entend parler aujourd'hui de la réforme Chômage, à voir comment celle-ci va être faite, mais nul doute qu'il y aura un glissement, une sorte de transfert de charges vers les collectivités, puisque ça va augmenter mécaniquement les bénéficiaires de RSA. On n'en est pas encore là, mais c'est une possibilité pour l'État de baisser son déficit en envoyant la patate chaude aux voisins. D'ailleurs, aujourd'hui, je crois que, sur le Fonds Vert, les enveloppes n'ont pas encore été affectées. J'allais dire « attention, je ne suis pas sûr qu'elles seront à la hauteur des estimations ou des volumes annoncés par l'État, parce qu'on va droit vers de l'annulation de crédits ». On a déjà eu 10 milliards, j'ai compris

qu'il en fallait encore au moins 10 autres. Donc ça va taper un peu tous azimuts, pour l'exercice de cette année, et je ne parle pas de 2025. Satisfaisons-nous puisque au niveau des Départements, 15 Départements étaient en difficulté ; le Cantal ne faisait pas partie de cette liste-là, ce qui démontre la gestion que nous en avons. Maintenant, il faut tenir ! Il faut tenir et ça passera certainement par une analyse et une refonte de nos politiques publiques, mais nous allons y travailler.

Allez, je vous propose d'ouvrir la séance, déjà en désignant Philippe FABRE comme secrétaire de séance, donc il faut qu'il prenne des notes.

Approbation des procès-verbaux de la session du 17 novembre 2023 et de la session des 18 et 19 décembre 2023

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

Nous avons deux PV à valider, des précédentes sessions.

La session du 17 novembre 2023 est-elle conforme à nos débats ? S'il n'y a pas de remarques particulières, je le mets aux voix. Pas d'opposition ? Pas d'abstention ? Elle est approuvée.

La session des 18 et 19 décembre 2023. Pas de remarques particulières ? Pas d'opposition ? Pas d'abstention ? Elle est approuvée.

Nous débutons par le premier rapport relatif au dispositif de soutien au fonctionnement du GAL Cantal. Et c'est Jamal BELAIDI qui nous le rapporte.

1- Dispositif de soutien au fonctionnement du Groupe d'Action Locale Cantal

M. Jamal BELAIDI, Conseiller départemental du canton d'Aurillac 1

Merci, Monsieur le Président. Le Conseil départemental a manifesté à plusieurs reprises son soutien à la mise en œuvre du programme LEADER sur l'ensemble du département conformément aux orientations de sa politique Cantal Europe. Ce programme européen de développement rural est une illustration concrète de l'action de l'Union Européenne sur les territoires ruraux. Aujourd'hui, un unique programme sur la période 2023-2027 couvre l'ensemble du territoire cantalien. Une stratégie locale de développement, intitulée Cantal 3V, a été formalisée pour favoriser l'attractivité. Le programme LEADER est piloté par le Groupe d'Action Locale Auvergne-Rhône-Alpes Cantal, hébergé par le Syndicat Mixte Cantal Attractivité.

Afin de concrétiser son soutien au programme LEADER, le Département souhaite mettre en place un dispositif de soutien au fonctionnement du GAL sur la période 2023-2029 pour une animation-gestion départementale de proximité. Il est déterminant que le nouveau programme LEADER puisse intégrer son nouveau périmètre d'action tout en étant accessible pour les acteurs locaux. Ce dispositif viendrait obligatoirement en cofinancement du programme LEADER et est établi sur des règles et critères parallèles aux fonds européens pour un dossier unique de subventions. Ainsi, le financement du fonctionnement du GAL serait assuré en totalité avec un euro du Département pour quatre euros de fonds européen. Des délibérations annuelles déterminent les niveaux d'engagement du Département.

Il vous est donc demandé :

- d'approuver le dispositif de soutien à la mise en œuvre du programme LEADER visant à cofinancer le fonctionnement du Groupe d'action locale Auvergne-Rhône-Alpes Cantal,

- d'autoriser Monsieur le Président du Conseil départemental ou son représentant à signer tout document afférent à la mise en œuvre de ce dispositif ;
- de donner délégation à la Commission Permanente pour la sélection des opérations éligibles.

Ce rapport a eu un avis favorable de la Deuxième Commission et un avis conforme de la Première Commission. Voilà, Monsieur le Président.

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

Merci. Y a-t-il des remarques ou des questions concernant le fonctionnement en tant que tel, ou plutôt le fonctionnement de l'animation ? Je vous rappelle que nous avons recruté trois animateurs LEADER qui sont aujourd'hui opérationnels. Ils sont identifiés par arrondissement, schématiquement, mais ils ont une compétence qui est complètement départementale, capables de répondre à l'ensemble des porteurs de projets.

Pierre MATHONIER ?

M. Pierre MATHONIER, Conseiller départemental du canton d'Aurillac 2

C'est une question qu'on aurait pu poser en Commission, mais est-ce qu'aujourd'hui, il y a eu des dossiers qui ont été instruits ? Est-ce qu'il y a eu des euros versés au titre du LEADER ?

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

Pas encore. Le premier Comité de programmation ne s'est pas encore réuni : ce sera prochainement. Les dossiers se déposent.

M. Pierre MATHONIER, Conseiller départemental du canton d'Aurillac 2

Les dossiers se déposent et le Comité de programmation est prévu pour quand, alors ?

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

Je n'ai pas la date en tête, mais prochainement.

S'il n'y a pas de remarques particulières, je vous informe que je ne participe pas au vote. Y a-t-il des remarques ? Il n'y en a pas. Des oppositions ? Des abstentions ? Ce rapport est adopté. Je vous en remercie.

Nous passons au rapport n° 2, attribution d'une aide au fonctionnement de la Marque Auvergne. C'est Marie-Hélène ROQUETTE qui nous le rapporte.

2- Attribution d'une aide au fonctionnement à la Marque Auvergne pour l'exercice 2024 et convention-cadre 2024-2028

Mme Marie-Hélène ROQUETTE, Conseillère départementale du canton de Naucelles

L'association Marque Auvergne assure, conformément aux engagements des quatre Départements Auvergnats (pour rappel, le Cantal, l'Allier, le Puy-de-Dôme et la Haute-Loire), la promotion de la destination Auvergne. La Marque Auvergne s'engage, à son initiative et sous sa responsabilité, à réaliser un programme d'actions structurées afin de contribuer au rayonnement touristique du territoire Auvergne.

Dans ce cadre, l'association Marque Auvergne a sollicité le Conseil départemental pour le financement des missions prévues dans le programme d'actions de l'année 2024. Il nous est donc proposé d'attribuer une subvention d'un montant de 130 000 € à l'association Marque Auvergne pour l'année 2024, à savoir en déduction de la subvention attribuée à Cantal Destination. Il est également proposé d'adopter la convention 2024-2028 qui

définit le cadre et les modalités des engagements réciproques du Conseil départemental du Cantal, de Cantal Destination et de la Marque Auvergne.

Suite aux délibérations du 18 décembre 2023, décidant de reconduire pour 2024 l'adhésion à l'association Marque Auvergne et l'aide au fonctionnement à Cantal Destination, il est proposé :

- d'attribuer à l'association Marque Auvergne une subvention de 130 000 € pour l'élaboration et la mise en œuvre du plan d'actions en faveur de la promotion de la destination Auvergne,
- d'approuver la convention relative à l'attribution d'une subvention à l'association Marque Auvergne pour l'année 2024,
- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer cette convention.

Avec un avis favorable de la Deuxième Commission et conforme de la Première.

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

Merci pour cette présentation. Des demandes de prise de parole ? Je vous rappelle qu'initialement, on travaille avec les trois autres collègues de l'ex-Région Auvergne. On avait fait valider par la Région Auvergne-Rhône-Alpes la Destination Auvergne. C'est vrai qu'on avait peur d'être noyés, effectivement, dans cette grande région très touristique et donc on est fléchées comme Destination en tant que telle. C'est vrai qu'initialement, on travaillait de manière collégiale, chacun faisait des opérations pour le compte de ses collègues. La volonté, là, c'est le faire porter par la Marque, donc on verse effectivement notre contribution à la Marque. À ceci près qu'au niveau du Cantal, on a des équipes de Cantal Destination qui sont performantes au niveau manifestations, donc on avait sollicité (puisque la contribution, schématiquement, c'était 200 000 € par Département), on avait fait valoir que nous apportions des moyens en nature et que donc, il convenait de les prendre en compte. Donc on a 70 000 € de mise à disposition de personnel pour aller sur des manifestations, comme au Salon de la Randonnée, le week-end dernier à Lyon, et puis une participation financière. La Haute-Loire est dans la même configuration. Et le Puy-de-Dôme et l'Allier qui n'ont pas de personnel (puisque le Puy-de-Dôme et l'Allier n'avaient pas de CDT) ... Donc on a fait valoir notre apport en nature.

Des remarques particulières ? Didier ACHALME.

M. Didier ACHALME, Conseiller départemental du canton de Saint-Flour 1

Merci, Président. Je voudrais rappeler à mes collègues que, grâce à cette coopération, l'année dernière, on a pu faire une campagne TV avec un film qui était assez remarquable sur la Auvergne Destination Volcans. Et je pense que c'est en mutualisant les moyens qu'on arrive à faire des opérations de cette envergure, parce que sinon, si nous ne sommes qu'à l'échelle du Cantal, on n'arrive pas à faire cette promotion, donc il est intéressant d'avoir cette mutualisation des services. Et nous avons réussi à faire admettre en valeur que nos personnels représentent globalement une charge de 70 000 € à déduire de notre cotisation qui était de 200 000 € au départ, comme l'a dit le Président.

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

S'il n'y a pas de remarques particulières, y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Le rapport est approuvé et je vous en remercie.

Nous passons au rapport 3, l'avenant à la convention de partenariat pour le développement des entreprises avec l'agence Auvergne-Rhône-Alpes Entreprises et le Département. C'est Didier ACHALME qui nous le rapporte.

3- Avenant à la convention de partenariat pour le développement des entreprises et des territoires entre l'Agence Auvergne-Rhône-Alpes Entreprises et le Département du Cantal

M. Didier ACHALME, Conseiller départemental du canton de Saint-Flour 1

Merci, Président. Je crois que vous avez pratiquement tout dit. C'est un avenant à la convention qui nous lie avec l'agence Auvergne-Rhône-Alpes Entreprises. Le montant de l'adhésion était de 1 000 €. Elle s'élève désormais à 2 000 €, donc il convient de modifier le montant de notre participation annuelle du Département pour le porter à la somme globale de 136 000 € et de signer cet avenant.

Il est demandé de se prononcer sur la délibération :

- valider l'avenant à la convention de partenariat pour le développement des entreprises et des territoires avec l'agence Auvergne-Rhône-Alpes Entreprises,
- autoriser le Président ou son représentant à signer cet avenant,
- attribuer une subvention annuelle de 136 000 € à l'Agence Auvergne-Rhône-Alpes Entreprises.

Ce rapport a reçu un avis favorable de la Deuxième Commission et un avis conforme de la Première Commission.

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

Merci. Des remarques particulières, sachant que c'est un avenant à notre convention-cadre ? Je n'en vois pas, je le mets aux voix. Des oppositions ? Des abstentions ? Il est approuvé.

Nous passons au rapport 4, participation du Département pour la prise en charge des frais liés à une permanence de soins au Lioran pour la saison 2023-2024. C'est Marie-Hélène ROQUETTE.

4- Participation du Département pour la prise en charge des frais liés à une permanence de soins au Lioran durant la saison 2023-2024

Mme Marie-Hélène ROQUETTE, Conseillère départementale du canton de Naucelles

Afin de pallier l'absence d'une médecine libérale sur la station du Lioran, il est fait appel à la société URG domiciliée à Saint-Étienne qui organise une permanence de soins sur la station durant la période hivernale.

La Commune de Laveissière est signataire de la convention avec la société URG qui met à disposition un médecin pour la prise en charge des urgences médico-chirurgicales, assisté d'un agent administratif pour les périodes de plus forte fréquentation. Les Communes d'Albepierre-Bredons, Saint-Jacques-des-Blats et Laveissière ainsi que le Département, se partagent le coût de cette permanence. La Commune de Laveissière fait l'avance sur le financement, les autres collectivités remboursant à cette Commune leur quote-part.

Il est donc proposé, vu la convention relative à l'organisation de la présence des soins pour la saison 2023-2024, du 21 décembre 2023, passée entre la société URG et la Commune de Laveissière :

- de verser une participation à la Commune de Laveissière pour la mise en œuvre de la permanence de soins au Lioran pour cette saison, le montant s'élevant à 36 451,20 €.

Avec un avis favorable de la Deuxième Commission et conforme de la Première.

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

Merci pour cette présentation.

À titre d'information, sachez que le chiffre d'affaires de la station pour cette saison hivernale frôle les 5 M€, puisqu'on doit être à 4,98 M€ ou 4,97 M€. Schématiquement, il nous manque 1,5 M€ qui représentent 15 jours,

notamment la première semaine de vacances nous concernant. Pour avoir un ordre de grandeur, une semaine de vacances de notre zone représente 1 M€ à 1,1 M€.

Des remarques particulières ? S'il n'y en a pas, je mets ce rapport aux voix. Des oppositions ? Des abstentions ? Il est approuvé et je vous en remercie.

Nous passons au rapport suivant. On attaque maintenant le volet Solidarités, avec le contrat départemental des solidarités, au titre de l'insertion et de l'emploi dans le cadre de France Travail. C'est le rapport n° 5 et c'est Dominique BEAUDREY.

5- Contrat départemental des solidarités au titre de l'insertion et de l'emploi dans le cadre de la réforme France Travail

Mme Dominique BEAUDREY, Conseillère départementale du canton de Maurs

Merci, Président. Complétant les grands chantiers de transformation portés par le Gouvernement (France Travail, service public de la petite enfance, solidarité à la source), le Pacte des solidarités s'inscrit dans la continuité de la Stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté dans laquelle le Département s'est engagé depuis 2019, avec deux objectifs principaux : investir pour les solidarités, la prévention de la pauvreté dès l'enfance, l'accès aux droits et la transition écologique solidaire ; investir pour le plein-emploi et bâtir France Travail.

Le Contrat départemental des solidarités et au titre de l'insertion et de l'emploi dans le cadre de la réforme France Travail qui est proposé aujourd'hui, définit des engagements réciproques entre l'État et le Département. Les actions relevant du champ des solidarités se déploient sur la période 2024-2027 et se déclinent en trois axes : la prévention de la pauvreté dès le plus jeune âge et la lutte contre les inégalités dès l'enfance ; la lutte contre la grande pauvreté par l'accès aux droits et la transition écologique solidaire.

Les actions relatives à l'insertion et à l'emploi dans le cadre de France Travail sont conclues pour l'année 2024 et visent : à préparer les évolutions prévues par le projet de loi pour le plein-emploi de manière à préparer et assurer leur mise en œuvre ; à soutenir des actions qui densifient l'offre locale dans une logique de complémentarité avec les solutions existantes ; à façonner une offre de service transformée pour rechercher une meilleure insertion dans l'emploi par le déploiement territorial d'un accompagnement rénové des allocataires du RSA permettant notamment d'organiser l'intensité des parcours, avec une programmation hebdomadaire d'actions de formation, d'accompagnement et d'appui pour les personnes qui en ont besoin.

Il est proposé d'examiner le Contrat départemental des solidarités et au titre de l'insertion et de l'emploi dans le cadre de la réforme France Travail qui indique pour les années 2024 à 2027 les actions et les niveaux d'engagement financier déterminés selon les mêmes règles que la Stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté et l'accès à l'emploi, à savoir : un co-financement 50 % État **et** un cofinancement 50 % Département, avec possibilité de valoriser des moyens existants (temps des agents et/ou des actions). Une exception pour la fiche action 2-1 « Ingénierie France Travail » pour laquelle seul l'État apporte un financement de 106 000 €.

Dans ce cadre, le Conseil départemental met en œuvre des actions nouvelles ou renforce des actions déjà existantes, en association avec l'État et les partenaires de l'action sociale.

Dans le volet Solidarité, trois axes :

Axe - Prévenir la pauvreté et lutter contre les inégalités dès l'enfance, avec une fiche-action : Élargir et renforcer l'action de l'Unité Modes d'Accueil pour enfants à besoins Spécifiques en faveur de l'accompagnement en direction des familles vulnérables.

Axe - Lutter contre la grande exclusion grâce à l'accès aux droits, avec deux fiches action : Lever les freins en matière d'illettrisme pour favoriser l'accès aux droits (formation et développement d'une offre locale) ; Garantir la pérennité de l'outil Soliguide, en assurant son actualisation par les partenaires, en élargissant son périmètre d'intervention et en renforçant la communication autour de cet outil Soliguide.

Axe - Construire une transition écologique solidaire, avec trois fiches action : Déployer l'action du coordonnateur social dans le cadre du diagnostic des logements, en lien avec les enjeux ciblés dans le Plan Départemental d'Action pour le Logement et l'Hébergement des Personnes Défavorisées ; Soutenir une dynamique départementale autour du sujet de la précarité alimentaire ; Lever les freins en termes de mobilité des personnes précaires et des personnes âgées isolées pour les démarches d'accès aux droits (garde d'enfants ou problèmes de santé).

Le volet France Travail, insertion et emploi. Donc l'axe, c'est d'amplifier la politique d'accès à l'emploi pour tous avec trois fiches action : Ingénierie France Travail ; Lever les freins en termes de mobilité pour les allocataires du RSA et les demandeurs d'emploi ; Soutenir l'accès aux soins des personnes inscrites dans des processus d'accès à l'emploi. La fiche-action Déploiement territorial de France Travail, extension des territoires pilotes concernant le volet 3 de ce même axe, fera l'objet d'un avenant, car au moment de la rédaction de ce rapport, nous ne connaissons ni les décrets d'application qui ne sont pas parus, ni le montant de l'aide de l'État.

On voit qu'effectivement, lorsqu'on vous a écoutés ce matin, tout ce qui est accès à l'emploi, accès, aussi, à la santé va devenir de plus en plus compliqué pour ces personnes, soit éloignées de l'emploi, soit malades.

Afin de pouvoir répondre aux exigences du Pacte des solidarités, 5 postes sont à prévoir sur la durée de celui-ci, dont 2 pris totalement en charge par l'État. Les 3 autres seront portés financièrement par l'État et le Département à hauteur de 50 %. Les postes sont donc un poste de puéricultrice, un poste d'infirmière et un poste de coordinateur social logement.

Le Pacte des solidarités, au regard de l'amplitude de ses défis, engage une augmentation de 50 % des crédits dédiés à la lutte contre la pauvreté par rapport à la stratégie précédente. Ainsi, le soutien de l'État au Conseil départemental du Cantal se porte à hauteur maximale de : 72 592 € au titre de l'axe sur la prévention de la pauvreté dès l'enfance ; 72 733 € au titre de l'axe sur la lutte contre la grande exclusion grâce à l'accès aux droits ; 106 413 € au titre de l'axe sur la construction d'une transition écologique solidaire ; 106 000 € au titre du volet 1 visant la préparation et la mise en place du projet France Travail et l'application des dispositions législatives et réglementaires issues du projet de loi pour le plein-emploi ; 76 364 € au titre du volet 2 visant à étoffer l'offre de solutions d'insertion locales.

Un tableau reprend les fiches-actions et les enveloppes mises à disposition dans le cadre de ces fiches, avec pour l'État un total de 434 064 € et pour le Conseil départemental 328 064 €.

À la rédaction du présent rapport, les décrets d'application encadrant les actions à déployer au titre du volet 3, relatif aux nouveaux déploiements territorialisés pour un accompagnement renoué des allocataires du RSA n'étaient pas encore parus. L'enveloppe financière n'était pas connue non plus et nécessitera un avenant qui pourra bénéficier d'un passage en Commission Permanente dès lors que les informations nous auront été communiquées.

Il nous est demandé de bien vouloir nous prononcer sur la délibération suivante :

Vu l'instruction interministérielle, considérant le communiqué de presse de Monsieur le Premier Ministre en date du 1^{er} mars 2024 relatif au RSA renforcé et à la liste des 47 Départements expérimentateurs du RSA renoué (dont nous faisons partie),

- d'approuver le Contrat départemental des solidarités et au titre de l'insertion et de l'emploi dans le cadre de la réforme de France Travail qui sera signé avec l'État,

- d'autoriser Monsieur le Président à signer ledit contrat,
- de donner délégation à Monsieur le Président du Conseil départemental pour sa mise en œuvre,
- de donner délégation à la Commission Permanente pour tout avenant afférent à ce Contrat départemental des solidarités et au titre de l'insertion et de l'emploi dans le cadre de la réforme de France Travail.

Avis favorable de la Quatrième Commission et avis conforme de la Première.

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

Merci, c'était un rapport important. Y a-t-il des demandes de prise de parole sur ce rapport ? Vous avez compris que ça va concerner essentiellement tout ce qui est en amont véritablement de l'insertion. Valérie RUEDA ?

Mme Valérie RUEDA, Conseillère départementale du canton d'Aurillac 2

C'est essentiellement sur les 15 heures d'activités. Je voulais souligner qu'il y a encore de grandes zones d'ombre et on voit que tous les débats qu'il y a dans les différentes instances, y compris médiatiques... Ceux qui allument la radio en ce moment entendent parler de toutes les inquiétudes ou interrogations qu'il y a autour de ces 15 heures d'activités. C'est vrai que c'est un gros point de vigilance à avoir quant à leur mise en œuvre : pour qui ? Dans quel type de structure ? Est-ce que le secteur privé est concerné ? Est-ce que ce sont les collectivités qui accueilleront les bénéficiaires ? Le monde associatif ? Avec quel type d'encadrement et d'accompagnement ? Est-ce qu'il y aura une fonction tutorale pour les structures d'accueil ? Donc ce sont des points de vigilance à avoir au moment de la mise en œuvre, pour ne pas que ce dispositif se transforme, ou n'ait qu'un objectif moralisateur pour les bénéficiaires qui déjà connaissent déjà des difficultés. Ce serait rajouter de la difficulté et de la précarité à ces personnes-là.

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

Merci. Sachant que (petite précision) ce rapport ne concerne pas ces 15 heures d'activités. Ça fera l'objet d'un avenant, puisque en fait, aujourd'hui, il n'y a pas de décret sorti. Après, on peut imaginer, parce que sur ce public bénéficiaire du RSA, en particulier, on a des publics de différents niveaux, plus ou moins proches ou éloignés de l'emploi... On peut imaginer que, pour ceux qui sont le plus proches de l'emploi, pourquoi pas en entreprise et d'autres en chantier d'insertion et d'autres sur d'autres points. C'est à voir, on l'imagine un peu comme ça. Ceci dit, on attend de savoir réellement comment ça va fonctionner. Là, ça ne concerne pas ces 15 heures d'activité sur ce rapport-là.

Pierre MATHONIER ?

M. Pierre MATHONIER, Conseiller départemental du canton d'Aurillac 2

Simplement pour abonder dans ce qui est dit, effectivement, on n'a pas le décret. Par contre, c'est la partie la plus médiatique de cette évolution, en tout cas, c'est ce dont les médias parlent, qui aujourd'hui n'est pas figé dans le fonctionnement. On ne sait pas qui, on ne sait pas comment. Et c'est un vrai sujet pour certaines personnes qui auront du mal à consacrer 15 heures, mais ça ce sera dans un deuxième temps, puisqu'on attend encore le décret, vous comme nous et on ne sait pas où ça va aller.

Du point de vue global de cette disposition, je pense que c'est une disposition qui peut être très utile. On l'a vu quand on a été à l'IFPP où France Travail s'associe avec les organismes professionnels pour faire des séances où ils accueillent des personnes qu'ils ont dans leurs fichiers qui relèvent soit du RSA, soit qui sont éloignées de l'emploi, dans un cadre de job-dating avec des professionnels qui ont besoin de recruter... On sait tous que nos entreprises, malgré la situation économique, ont besoin de collaborateurs. Et on a pu constater in situ que cette démarche de job-dating organisée avec France Travail, avec les fichiers de France Travail et cette capacité à mobiliser à la fois les entreprises et les personnes les plus éloignées de l'emploi marche. Je rappelle que ces

personnes n'avaient aucun diplôme. Avec ce profil, ces des personnes qui n'auraient pas pu être recrutées par le système éducatif. Donc c'est, me semble-t-il, une bonne démarche pour mobiliser, en tout cas, et donner les moyens à ceux qui sont éloignés de l'emploi et qui souhaitent travailler, de pouvoir se réinsérer.

Notamment, nous serons certainement confrontés à l'application de ce dispositif dans le quartier Politique de la Ville qui est en train de se dessiner sur Aurillac, qui va solliciter à la fois les services du Conseil départemental et de France Travail, puisqu'il y a tout un volet insertion économique et le doublement de ce quartier Politique de la Ville avec le rajout du quartier Centre ancien, où là aussi, il y a des poches de précarité – alors qui n'étaient pas à la taille suffisante pour être un QPV, mais qui est signalé comme « quartier sensible ». Eh bien, ces dispositions vont permettre d'activer France Travail, le Conseil départemental et tous les partenaires qui vont offrir la possibilité aux personnes éloignées de l'emploi de retrouver un travail. Donc c'est une démarche qui, me semble-t-il, peut être bénéficiaire dans la mesure où elle prend bien en compte la spécificité peut-être de certaines personnes qui sont éloignées de l'emploi, mais qui n'auront pas de solutions pratiques pour pouvoir réintégrer l'emploi. En tout cas, c'est un travail qu'on doit mener de front sur les secteurs à difficultés. Les CCAS sont évoqués dans la convention. Je regrette simplement que les CCAS n'aient pas été associés à cette réflexion parce que ce sont des acteurs de proximité qui seront nécessairement sollicités puisque ça va être les relais de terrain sur ces actions.

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

Merci. D'autres demandes de prise de parole ? Je n'en vois pas. C'est un dossier important, au vu des sommes aussi des engagements de chaque partenaire, en espérant que ça ne fasse pas partie des coupes blanches faites par le Gouvernement.

S'il n'y a pas de demandes complémentaires, je mets ce rapport aux voix. Des oppositions ? Des abstentions ? Il est approuvé. Je vous en remercie.

On passe au rapport 6, le plan d'action pour le logement et d'hébergement des personnes défavorisées. C'est toujours Dominique BEAUDREY.

6- Plan d'Action pour le Logement et Hébergement des Personnes Défavorisées du Cantal

Mme Dominique BEAUDREY, Conseillère départementale du canton de Maurs

Merci, Monsieur le Président. L'article 1 de la loi du 31 mai 1990, dite loi Besson visant à la mise en œuvre du droit au logement, affirme que « toute personne ou famille éprouvant des difficultés particulières, en raison notamment de l'inadaptation de ses ressources ou de ses conditions d'existence, a droit à une aide de la collectivité, dans les conditions fixées par la présente loi, pour accéder à un logement décent et indépendant ou s'y maintenir et pour y disposer de la fourniture d'eau, d'énergie et de services téléphoniques ». Pour cela, cette même loi institue l'élaboration et la mise en œuvre d'un Plan départemental d'action pour le logement et l'hébergement des personnes défavorisées qui définit, pour une durée de six ans, une politique départementale concertée en matière d'hébergement et de logement en faveur des publics fragilisés.

Arrêté conjointement par le Préfet et le Président du Conseil départemental, le Plan a pour fonction de définir et faire vivre une gouvernance ainsi que d'animer un partenariat élargi avec les bailleurs, les associations, les organismes payeurs (CAF et MSA), l'ARS, Action Logement et les collectivités territoriales. Ce plan s'articule également avec le Schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage, les Schémas directeurs thématiques visant à définir les orientations du Département en matière d'action sociale : le Pacte territorial d'insertion et le Programme départemental d'insertion et d'emploi, le Schéma de l'autonomie, le Schéma départemental de prévention et de protection de l'enfance, le Schéma départemental d'amélioration de l'accessibilité des services aux publics ...

Le Plan départemental d'action pour le logement et l'hébergement des personnes défavorisées 2024-2028 se situe dans la continuité des actions menées dans le cadre du plan départemental précédent. Il s'agit d'un véritable document stratégique qui s'adresse à l'ensemble des acteurs de l'habitat, assorti d'un programme d'actions destiné à obtenir des progrès ciblés. Le plan précédent s'est achevé le 31 décembre 2023. Des avancées essentielles sur les thèmes prioritaires ont été réalisées : la consolidation du Bureau d'accès au logement et à l'hébergement dans son fonctionnement et son rôle de « centralisateur » de demandes de logement ou d'hébergement ; la création d'une équipe mobile santé précarité incurie ; le travail sur la prévention des expulsions avec la mise en œuvre du nouveau diagnostic social et financier et la pérennisation par l'État du poste de chargé de mission Expulsion ; la reprise en gestion directe par le Département du FSL.

Le projet du nouveau Plan Hébergement Logement du Cantal a été préparé au cours de l'année 2023. Son élaboration a été réalisée dans le cadre d'une large réflexion avec l'ensemble des acteurs locaux, à la suite d'une évaluation approfondie du précédent plan et d'un séminaire partenarial autour d'ateliers de travail. La réécriture du plan s'est fondée sur l'implication de chacun d'eux, apportant une expertise spécifique en fonction de son propre champ de compétences. Cette démarche participative a ainsi permis la construction d'un véritable projet commun.

Ce nouveau Plan s'articule autour de quatre axes stratégiques : conforter l'animation et le suivi du Plan et adapter les aides et accompagnements proposés à l'évolution des besoins ; adapter les circuits d'accès au logement et l'offre aux besoins des publics du Plan ; mieux prévenir les expulsions ; lutter contre la précarité énergétique et l'habitat dégradé.

La déclinaison des axes en objectifs prioritaires et actions opérationnelles de ce Plan vise avant tout à : consolider les acquis du Plan précédent et la continuité dans l'organisation de la gouvernance ; informer, former, outiller les pilotes, partenaires et les usagers ; renforcer l'accès au logement par la création d'une offre nouvelle ; permettre l'accès et accompagner les publics du plan vers et dans le logement ; prévenir les expulsions locatives le plus en amont possible ; lutter contre la précarité énergétique et l'habitat indigne. Pour cela, 14 actions concrètes vont être mises en place.

Le Conseil départemental pilote 2 actions et en co-pilote 9 autres sur les 14 programmées. L'action 4 : envisager la création d'une Agence Départementale d'Information sur le Logement (ADIL), puisqu'aujourd'hui, on s'appuie essentiellement sur l'ADIL 63, action transversale qui impacte les 4 axes du plan. En effet, par son offre de services auprès du public et de ses partenaires, l'ADIL apporte : des conseils juridiques, financiers et fiscaux ; une aide au logement des ménages en difficultés ; une vision sur l'analyse des besoins et des pratiques ; des actions de sensibilisation ou de formation. Aujourd'hui, nous travaillons en collaboration avec le SPPEH sur cette possible ADIL. L'action 8 : encourager les expérimentations (habitat inclusif, colocation, habitat partagé et intergénérationnel.

Les 9 actions co-pilotées avec l'État sont : l'animation du plan avec les Services de l'État ; l'accompagnement des publics jeunes ou fragilisés notamment par des problématiques de santé physique et/ou psychique et la coordination des réponses apportées ; le développement de l'aller vers dans le cadre des expulsions locatives ; l'information et l'accompagnement des ménages dans leur rénovation énergétique.

Conformément à la loi ALUR et par délégation du Comité régional de l'habitat et de l'hébergement Auvergne-Rhône-Alpes, la Commission hébergement et accès au logement est chargée de délivrer un avis. Cet avis, je peux vous le dire, a été validé : nous sommes passés en CHAL le 26 mars. La CHAL a pu souligner le travail important et de qualité qui a été fait par nos équipes au niveau du Département et tous les acteurs qui nous ont accompagnés.

Il est demandé de se prononcer sur le projet de délibération suivant :

Vu la loi n° 90449 du 31 mai 1990 ;

Considérant que les propositions inscrites dans le Plan départemental d'action pour le logement et l'hébergement des personnes défavorisées du Cantal 2024-2028 s'appuient d'une part sur un diagnostic et une évaluation fine du

plan précédent et ont été élaboré, d'autre part de façon concertée avec les acteurs, institutions, associations et collectivités concernées ;

Considérant que les objectifs du nouveau plan et les orientations qui en découlent s'efforcent d'appréhender l'ensemble des problématiques de logements auxquelles sont confrontées les personnes en difficulté sur notre territoire,

Considérant l'avis émis par la Commission Hébergement et Accès au Logement le 26 mars 2024,

- donne un avis favorable sur le Plan départemental d'action pour le logement et l'hébergement des personnes défavorisées du Cantal 2024-2028,

- autorise Monsieur le Président du Conseil départemental à signer conjointement avec le Préfet du Cantal le plan Hébergement Logement du Cantal 2024-2028.

Avis favorable de la Quatrième Commission et avis conforme de la Première.

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

Merci pour cette présentation très complète. Y a-t-il des demandes de prise de parole ? Florian MORELLE.

M. Florian MORELLE, Conseiller départemental du canton de Maurs

Merci, Président. Je me félicite, je pense comme tout le monde, de cette proposition du Conseil départemental en matière d'hébergement et de logement pour tous les publics et plus particulièrement sur un point sur lequel j'aimerais revenir, sur la création d'une ADIL Cantal. J'en suis très heureux et très satisfait. Tout à l'heure, Gilles COMBELLE, notre collègue, évoquait justement le besoin des populations en difficulté et leur logique qui est la proximité, ce sont les mairies pour n'importe quel sujet et quand cela concerne l'habitat ou le mal-logement. Sur ma commune, ça a été des invasions de cafards. Et dans ces moments-là, il n'y a personne qui sait vraiment quoi faire. Et là, la solution a été de se rapprocher de l'ADIL 63. Il existe une commission au niveau de la Préfecture qui prend acte de ce qui est fait, mais qui ne se réunit pas forcément de façon très régulière. Donc entre-temps, avant la prochaine commission, il faut trouver des solutions. Et c'est là où l'ADIL a pu être efficace, mais un peu lointaine. Et puis c'est surtout, après, un gros travail qui a été fait entre les services du Département et les assistantes sociales qui gèrent très bien ces dossiers, parce qu'elles sont au plus près de ces populations en difficulté et les pouvoirs locaux. Donc l'ADIL 15, je pense, peut-être une solution de proximité aux besoins des populations et aux besoins des collectivités donc je félicite cette direction qui est prise par le Département du Cantal.

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

Merci pour vos propos. Je ne voudrais pas vous les doucher non plus, Monsieur MORELLE, mais je parlais de différents scénarii en fonction des décisions de l'État sur le financement des collectivités, on travaille effectivement à la création d'une ADIL, après, il restera à voir si on a capacité à la porter avec un nouveau périmètre financier, mais la volonté était là jusque-là. Elle y est toujours. Maintenant, est-ce que nous aurons à le faire ? À voir.

Après, sur le deuxième point porté par le Département, tout ce qui est sur l'habitat inclusif, on aura un rapport tout à l'heure dessus, donc on déroule ce qu'on a dit et tout ça sera à confirmer.

D'autres demandes de prise de parole sur ce rapport ? Gilles CHABRIER.

M. Gilles CHABRIER, Conseiller départemental du canton de Murat

Juste un petit mot pour aller dans le sens de Dominique, pour rapprocher un petit peu le service auprès des habitants en difficulté. Je pense qu'il faut qu'on aille au-delà encore. On est en train de travailler avec Dominique sur un rapprochement de l'ADIL, le FSL, le SPPEH, maintenant le SPRH pour qu'on arrive à avoir un guichet unique, un lieu unique, de manière à faciliter la visibilité de ces différents services, qui sont, comme on l'a vu sur le rapport, pour des personnes en difficulté. Donc, plus on arrivera à mettre à disposition ces services en visibilité, je

pense notamment à un Service départemental de l'habitat et je pense qu'il y a une vraie réflexion là-dessus. Monsieur le Président, avec Dominique, je crois qu'on a un prochain rendez-vous pour vous présenter un petit peu cette évolution, qui serait (je pense) de bon augure pour le Département et les habitants.

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

Merci pour vos propos, la mutualisation est toujours la bienvenue ! Et non les additions.

Y a-t-il d'autres demandes de prise de parole sur ce rapport ? S'il n'y en a pas, je le mets aux voix. Des oppositions ? Des abstentions ? Il est approuvé, je vous en remercie.

Nous passons au rapport 7 justement, concernant l'habitat inclusif et c'est Sylvie LACHAIZE qui nous le rapporte.

7- Accord pour l'habitat inclusif avec l'État et la Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie (CNSA) pour le financement de l'Aide à la Vie Partagée (AVP)

Mme Sylvie LACHAIZE, Conseillère départementale du canton d'Aurillac 1

Merci, Président. L'habitat inclusif est destiné « aux personnes handicapées et aux personnes âgées qui font le choix, à titre de résidence principale, d'un mode d'habitation regroupé, entre elles ou avec d'autres personnes. Ce mode d'habitat est assorti d'un projet de vie sociale et partagée ». Il n'existe pas de critères requis pour vivre dans un habitat inclusif et ce type de structure ne relève pas du secteur médico-social. Il ne nécessite donc aucune autorisation administrative de la part du Département ou de l'ARS en amont de la création.

Cette aide individuelle vise à solvabiliser les personnes candidates à un mode d'habitat « accompagné, partagé et inséré » et à dynamiser l'habitat inclusif. L'AVP est destinée à financer l'animation, la coordination du projet de vie sociale ou encore la régulation du « vivre-ensemble », à l'intérieur comme à l'extérieur de l'habitat. L'aide est versée par le Conseil départemental au porteur de projet d'habitat inclusif et bénéficie d'un cofinancement par la CNSA, suite à la signature du 12 décembre 2022 de l'accord pour l'habitat inclusif liant le Département, la CNSA et l'État. La loi de Finances de la Sécurité Sociale 2023 est venue modifier le cadre général de l'AVP : il acte la pérennisation pour une durée de 7 ans du soutien de la CNSA, à hauteur de 80 % de la dépense réelle du Département au titre de l'AVP (20 % restant à la charge du Conseil départemental), plafonnée à 8 000 € par an/bénéficiaire. Pour cela, il est nécessaire de signer, avant le 31 mars 2024, le nouvel accord tripartite. Le terme des engagements définis par cet accord est fixé au plus tard au 31 décembre 2029, correspondant aux 7 années suivant la signature de l'accord initial. Aussi, afin de permettre au Département de continuer de bénéficier du soutien financier de la CNSA pour l'aide à la vie partagée, il est proposé d'adopter cette convention tripartite Conseil départemental/CNSA/État « Accord pour l'habitat inclusif ».

Il vous est demandé de vous prononcer sur le projet de délibération suivant :

- approuve les termes de la convention tripartite Conseil départemental/CNSA/État « Accord pour l'habitat inclusif »,
- autorise Monsieur le Président du Conseil départemental ou son représentant à signer ladite convention.

Avis favorable de la Quatrième Commission et avis conforme de la Première.

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

Merci pour cette présentation. Y a-t-il des demandes de prise de parole ? Pierre MATHONIER.

M. Pierre MATHONIER, Conseiller départemental du canton d'Aurillac 2

Une question, mais qui aurait pu être posée en commission : est-ce qu'il y a des projets en cours ou prévus sur le territoire, qui bénéficieront de cette disposition ?

Mme Sylvie LACHAIZE, Conseillère départementale du canton d'Aurillac 1

Il y a trois projets en cours actuellement. Deux portés par l'ADAPEI et un porté par l'APF.

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

Merci. D'autres demandes de prise de parole ? S'il n'y en a pas, je mets ce rapport aux voix. Des oppositions ? Des abstentions ? Il est approuvé à l'unanimité. Je vous en remercie.

Nous passons maintenant au rapport 8, convention d'engagement de la Communauté 360 du Cantal et c'est Mireille LEYMONIE qui nous le rapporte.

8- Convention d'engagement de la Communauté 360 du Cantal**Mme Mireille LEYMONIE, Conseillère départementale du canton d'Ydes**

Merci, Monsieur le Président. La Communauté 360 fait suite à la Conférence nationale du handicap du 11 février 2020, où le Président de la République a posé l'ambition forte de l'inconditionnalité de l'accompagnement et a annoncé pour 2021 un projet de modernisation et d'évolution du suivi des personnes en situation de handicap par la méthode collaborative d'accompagnement nommée « Communauté 360 ». Cette communauté est opérationnelle dans le département du Cantal depuis le 17 novembre 2021. Elle assure une écoute téléphonique destinée à toute personne en situation de handicap, aux proches aidants et aux familles confrontées à des difficultés particulières dans leur quotidien.

Elle n'a pas vocation à se substituer aux dispositifs déjà présents dans le département. La Maison Départementale pour les Personnes Handicapées reste l'interlocuteur privilégié pour toute demande relative aux situations de handicap. La Communauté 360 offre aux personnes qui ne sont pas déjà identifiées une porte d'entrée simple et efficace dans le réseau des acteurs de l'accompagnement. Elle a pour membres fondateurs, l'ADAPEI, les PEP 15 et l'ADSEA en tant que co-porteurs, l'ARS en tant que financeur et pilote du déploiement, la MDPH et le Conseil départemental comme partenaires privilégiés.

Aujourd'hui, l'État souhaite que les territoires s'engagent dans la signature d'une convention qui fixe les grands principes et les engagements portés par la Communauté 360.

Ces missions et objectifs sont : d'organiser des solutions concrètes répondant aux aspirations des personnes en situation de handicap ; de repérer des personnes sans solution pour leur proposer des réponses concrètes dans le cadre d'un plan d'actions co-construit avec les acteurs du territoire ; d'être un levier d'innovation et de transformation de l'offre de droit commun et spécialisée en lien avec les acteurs institutionnels concernés.

Cette convention ambitionne également d'ouvrir la Communauté 360 à tous les partenaires qui souhaitent participer à l'élaboration des réponses à la personne. C'est pourquoi, elle comporte en annexe une lettre d'engagement permettant à un partenaire de devenir membre de la Communauté 360.

Il nous est donc demandé de nous prononcer sur le projet de délibération suivant :

- approuver la convention d'engagement pour la Communauté 360,
- autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer ladite convention et tout acte s'y rapportant.

Avis favorable de la Quatrième Commission et avis conforme de la Première.

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

Merci pour cette présentation. Des demandes de prise de parole sur ce rapport ? Je n'en vois pas, donc je vous propose de le mettre aux voix. Des oppositions ? Des abstentions ? Il est approuvé. Je vous en remercie.

Nous passons au dossier important sur les EHPAD, j'en ai parlé en introduction, c'est le rapport n° 9 et c'est Sylvie LACHAIZE qui nous le rapporte.

9- Expérimentation avec les EHPAD volontaires du tarif différencié "hébergement" prévu par l'article L.342-3-1 du Code de l'action sociale et des familles

Mme Sylvie LACHAIZE, Conseillère départementale du canton d'Aurillac 1

Merci, Président. L'objectif de ce rapport est double. Il vise à améliorer la prise en charge des résidents et surtout à renforcer les modes de gestion de ces établissements pour retrouver un équilibre financier.

Aujourd'hui, 100 % des places en EHPAD sont actuellement habilitées à l'aide sociale alors que seulement 20 % d'entre elles sont occupées par des bénéficiaires de l'aide sociale. L'expérimentation proposée aujourd'hui consiste à sortir de ce modèle en fixant un tarif différencié en complément du champ classique de l'aide sociale.

Les résidents ne relevant pas de l'aide sociale acquittent aujourd'hui un prix de journée identique à celui applicable aux allocataires de l'aide sociale. Cela peut être revu, sous réserve de signer une convention avec le Président du Conseil départemental. L'établissement pourra alors facturer aux personnes payantes, un tarif dit « libre » supérieur à celui de l'aide sociale. Ce conventionnement permet à l'établissement de rester habilité à l'aide sociale pour la totalité de sa capacité et donc de conserver le bénéfice de financements notamment de la Caisse des dépôts et consignations.

Ce mode de tarification vise en premier lieu à augmenter les recettes des EHPAD. Il offre de plus, l'opportunité de transformer des chambres doubles en chambres individuelles et de régler ainsi, au moins pour partie, la sous-occupation de ces chambres. L'objectif est d'atteindre un taux de remplissage optimal par cette nouvelle tarification tout en pratiquant des tarifs libres acceptables pour les Cantaliens. Le tarif libre est fixé par le gestionnaire à l'entrée du résident et à un niveau laissé à son appréciation, dans la limite de 15 % de plus que le prix de journée « aide sociale ». Ce plafond ne doit pas être arrêté à un niveau trop bas la première année, car l'évolution du tarif libre est encadrée dès la 2^{ème} année par arrêté interministériel. Le prix de journée « aide sociale » reste acquitté par le Département est, quant à lui, arrêté par le Président du Conseil départemental et revalorisé dans la limite du taux directeur fixé annuellement par l'Assemblée départementale, comme actuellement.

Ces nouvelles modalités de tarification s'appliquent uniquement aux personnes payantes admises dans l'établissement à compter de la signature de la convention, prévue au 1^{er} avril 2024. Les règles de tarification et de facturation en vigueur avant la signature continuent à s'appliquer aux résidents payants et bénéficiaires de l'aide sociale entrés dans l'EHPAD avant ce conventionnement.

Les modalités de mise en œuvre et les engagements des gestionnaires sont détaillés dans la convention. Il vous est proposé de tester le modèle de la tarification différenciée dans le cadre d'une expérimentation d'une année avec trois EHPAD volontaires. Ces trois EHPAD se situent dans les trois secteurs du département et sont : le Floret à Laroquebrou, les Vaysses à Mauriac et la Mainada à Pierrefort. Leur Conseil de vie sociale assure la représentation des familles et les Conseils d'administration de ces structures seront associés à cette démarche. D'après nos informations, au moins 17 Départements auraient signé une convention d'aide sociale. La tarification différenciée ne pourra toutefois, à elle seule, permettre de résoudre les problèmes d'équilibre économique des EHPAD. Aussi sera-t-il nécessaire d'actionner d'autres leviers et notamment la diversification de l'offre.

Il vous est demandé de vous prononcer sur le projet de délibération suivant :

- approuver la convention d'aide sociale type à conclure avec ces trois EHPAD, dans le cadre de l'expérimentation, en application de l'article du Code de l'action sociale et des familles,

- d'autoriser Monsieur le Président du Conseil départemental ou son représentant à signer ledit document et tout acte s'y rapportant.

Avis favorable de la Quatrième Commission et avis conforme de la Première.

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

Merci pour cette présentation. Rapport important qui est une nouvelle brique dans le schéma que nous avons fait. C'est une corde de plus à l'arc pour aider les gestionnaires. Jean-Yves BONY.

M. Jean-Yves BONY, Conseiller départemental du canton de Mauriac

C'est une simple question : comment ont été choisis ces trois EHPAD ? Est-ce que c'est parce qu'ils étaient les plus en difficulté ? Est-ce qu'ils avaient besoin d'avoir cette double tarification ?

Mme Sylvie LACHAIZE, Conseillère départementale du canton d'Aurillac 1

Non, du tout. On a demandé à tous les directeurs d'EHPAD qui était volontaire pour cette expérimentation. Les trois établissements étaient volontaires et j'ai assisté à une réunion avec les Maires des Communes concernées, notamment quand c'est un CCAS ou territorial et avec les directeurs et ils étaient très, très enthousiastes en disant « ça va nous aider ; ce n'est pas la seule solution, mais c'est une des solutions qui va nous aider à renflouer nos EHPAD ».

Et je rajouterai que l'actualité arrive derrière nous, puisque nous avons commencé à travailler sur ce dossier et j'ai vu que vous l'avez voté à l'Assemblée puisque vous avez toujours un temps de retard ! Vous venez de voter et de travailler sur notamment cette diversification des tarifs. Et vous n'avez pas fixé, à ma connaissance, le pourcentage du décret, mais nous, on reste sur une expérimentation durant un an.

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

Dominique BEAUDREY.

Mme Dominique BEAUDREY, Conseillère départementale du canton de Maurs

Juste pour dire qu'à l'EHPAD des Vaysses, ça a été passé en Conseil de vie sociale, validé à l'unanimité. Les représentants des familles, les membres du personnel l'ont bien accueilli et le Conseil d'administration y était aussi favorable.

M. Christophe VIDAL, Conseiller départemental du canton de Saint-Flour 2

Juste souligner qu'on est tous conscients de l'importance de maintenir le maillage territorial de nos services à la population, pour nos populations vieillissantes. Et comme le disait Sylvie, ce n'était peut-être pas la solution, mais ce sera une des solutions qui permettra d'aller plus loin sur ce service-là. Je me félicite du travail réalisé et j'espère que le bénéfice sera au rendez-vous, mais je n'en doute pas.

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

Merci. D'autres demandes de prise de parole ? Pierre MATHONIER.

M. Pierre MATHONIER, Conseiller départemental du canton d'Aurillac 2

Pour compléter les propos, la difficulté des EHPAD et ce qui impacte le taux d'occupation, c'est notamment la difficulté de louer ou d'occuper des chambres doubles. Et j'avoue que cette expérimentation de tarif différencié sur des chambres qui peuvent accueillir des équipements justifiant la différence de prix de la journée, devient intéressante parce que ça peut jouer à deux titres. D'abord augmenter les recettes, mais ce ne sera jamais la

solution immédiate, parce que ça reste marginal en termes d'augmentation, compte tenu de l'importance des déficits de certaines structures, mais aussi d'améliorer le taux d'occupation. Parce qu'on le constate bien sur certains EHPAD et j'en connais quelques-uns qui étaient volontaires pour l'expérimentation donc ils peuvent de nouveau venir. Ça permet d'atteindre les taux d'occupation qui sont satisfaisants. Et donc ça a un impact notamment sur les versements de l'ARS, entre autres. Donc ce n'est pas neutre en termes de démarche et ça permet d'offrir aujourd'hui des chambres qui correspondent aux besoins. Les chambres doubles, plus personne, même les couples n'en veulent pas... C'est peut-être un phénomène sociétal, mais il y a très peu de couples en maison de retraite. Ils veulent souvent des chambres simples, en tout cas c'étaient des chambres qui n'étaient pas louables par les EHPAD et quand elles étaient louées, elles impactaient le taux d'occupation, alors qu'elles étaient louées, mais elles ne comptaient que pour la moitié de la cotation. Donc c'est un sujet d'avoir ces chambres différenciées avec ces tarifs différenciés qui nous permettront d'améliorer le taux d'occupation de nos EHPAD et donc de répondre un peu plus à des difficultés techniques pour louer ces chambres.

Mme Sylvie LACHAIZE, Conseillère départementale du canton d'Aurillac 1

L'expérimentation est pour un an, mais je reviendrai vers vous dans six mois pour un premier état des lieux et pour voir comment ça fonctionne dans ces trois EHPAD qui vont tenter cette expérimentation.

M. Vincent DESCOEUR, Conseiller départemental du canton d'Arpajon-sur-Cère

Le récent débat auquel nous avons participé avec Jean-Yves BONY à l'Assemblée nous a permis de mesurer si besoin que cette question de l'équilibre financier des EHPAD était un sujet national. Et moi, je voudrais ici me réjouir des initiatives prises par le Conseil départemental, notre Président, la Vice-présidente en charge de ce dossier. Ça fait plusieurs sessions que nous mettons en avant des dispositifs en direction de ces établissements. C'est vraiment un sujet national et on n'a pas d'introspection à faire. On a même un certain nombre d'établissements qui déploient des efforts pour essayer de maintenir cet équilibre ou de le retrouver et c'est une excellente chose que le Département prenne des initiatives de ce type. C'est l'illustration parfaite, entre nous, de la nécessité (on le disait en préambule) que les Départements puissent garder une marge de manœuvre pour prendre des initiatives, décider d'avances remboursables ou autres et peut-être d'ailleurs aussi accompagner des établissements qui ont besoin aussi d'évoluer, comme l'a rappelé Pierre MATHONIER. Donc je tenais à m'en réjouir et à vous en féliciter : ça vaut bien sûr encouragement pour la suite.

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

Merci. D'autres demandes de prise de parole ? Il n'y en a pas. C'est vrai que c'est un dispositif supplémentaire pour aider nos EHPAD et pour non pas recycler, mais réaménager effectivement nos chambres doubles qui avaient des difficultés à trouver preneur. Parfois, ça va nécessiter quelques aménagements. Je rappelle aussi que c'est quand même lié aux capacités contributives des nouveaux résidents, puisque nous, nous avons en charge ceux qui bénéficient de l'aide sociale. Il ne faudrait pas qu'en augmentant trop les tarifs, on en ait un nombre supérieur qui ne puisse plus accéder aux EHPAD. Donc c'est un savant équilibre à conserver. Même si ça peut faciliter un peu la gestion des établissements, il est bien évident que cette seule mesure n'est pas en capacité de pouvoir résoudre tous les problèmes financiers de l'établissement, mais c'est une solution de plus qui est apportée aux gestionnaires.

S'il n'y a pas de demandes complémentaires, je mets ce rapport aux voix. Des oppositions ? Des abstentions ? Il est approuvé. Donc on sera tous très intéressés d'avoir un retour, dans six mois, du début de l'expérimentation.

Nous passons au rapport n° 10, l'avenant 2 à la convention entre le Conseil départemental et l'association Habitat Jeunes du Cantal concernant la prise en charge de 87 MNA. C'est Marie-Hélène CHASTRE qui nous le rapporte.

10- Avenant n° 2 à la convention entre le Conseil départemental et l'Association Habitat Jeunes Cantal concernant la prise en charge de 87 jeunes mineurs confiés à l'Aide Sociale à l'Enfance

Mme Marie-Hélène CHASTRE, Conseillère départementale du canton de Mauriac

Merci, Président. Dans le cadre de l'exercice de ses missions de prévention et de protection de l'enfance prévu par le Code de l'action sociale et des familles, le Conseil départemental est tenu d'assurer la mise à l'abri des personnes se présentant sur son territoire en tant que Mineurs Non Accompagnés et l'accompagnement durable de ceux reconnus comme tels. Cette obligation a impacté le dispositif de protection de l'enfance du Département du Cantal du fait qu'elle est intervenue, de façon concomitante, avec une augmentation sans précédent du nombre de mesures de placement de jeunes cantaliens. Il en a résulté une saturation des places d'accueil.

Face à ces circonstances, l'organisation d'un dispositif d'accueil spécifique au sein de l'offre d'hébergement de l'association Habitat Jeunes Cantal a été actée pour satisfaire à l'obligation de mettre en œuvre les mises à l'abri et les accueils durables des MNA et par là même libérer des places en établissement pour les placements de jeunes Cantaliens.

Reste que les 66 places actuelles tendent à être saturées. À cette situation s'ajoute la perspective d'une évolution du nombre de MNA qui pourraient nous être confiés. La loi du 7 février 2022 relative à la protection de l'enfance prévoit l'application d'une nouvelle clé de répartition de ce public entre les différents départements. Il faut par conséquent anticiper qu'elle nous soit défavorable.

Pour répondre aux besoins actuels et à venir, la création de 21 places supplémentaires au sein de la capacité d'accueil du dispositif mis en œuvre avec Habitat Jeunes Cantal est nécessaire. Ce projet portera l'effectif à hauteur de 87 places. Les nouvelles places seront déployées en 2 étapes : 15 places le 1^{er} avril 2024, 6 places le 1^{er} juillet 2024.

Par la même occasion, l'association fait valoir qu'il lui est nécessaire de disposer de ressources humaines complémentaires pour accompagner un tel effectif de jeunes d'où la sollicitation d'une augmentation du prix de journée. En la circonstance, cette sollicitation est justifiée dans une certaine proportion : le prix de journée en cours est de 35,75 € soit un montant très inférieur à ce qui se pratique habituellement pour ce type de dispositif (entre 70 et 80 €).

Au terme des négociations, le budget prévisionnel s'élève à hauteur de 1 256 545,35 € soit un prix de journée de 39,57 €. Ce montant a également été retenu pour permettre la prise en charge d'un ensemble de dépenses inhérentes au parcours des jeunes qui sont : les frais de scolarité ; des frais liés à un cursus de formation professionnelle de type stage ou contrat en alternance ; des dépenses de santé ; des dépenses de loisirs ; des dépenses inhérentes à l'obtention d'un titre de séjour. En complément, l'association verse un pécule Alimentation à chaque jeune d'un montant de 12 € par jour.

Sur cette base, la dépense globale liée aux besoins du quotidien des jeunes concernés va passer de 289 080 € (12 € x 66 jeunes x 365 jours) à 381 060 €. Au total, la prise en charge des 87 MNA s'élèvera à 1 637 605,35 €. À titre de comparaison, cette dépense avoisinerait 5 080 800 € si ces mêmes jeunes étaient confiés en Maison d'enfants à caractère social (MECS). Un avenant n° 2 à la convention liant le Département du Cantal et l'association Habitat Jeunes Cantal formalise l'augmentation des capacités d'accueil des MNA ainsi que l'augmentation du prix de la journée.

Il nous est donc demandé de nous prononcer sur le projet de délibération suivant :

Vu la délibération du Conseil départemental du 24 avril 2020 approuvant la convention entre le Département et l'association Habitat Jeunes concernant la prise en charge de jeunes confiés à l'ASE, Vu la délibération du Conseil départemental du 12 décembre 2022 approuvant l'avenant n° 1 à la convention,

- d'approuver l'avenant n° 2 à la convention signée le 1^{er} février 2021 liant l'association Habitat Jeunes Cantal au Conseil départemental concernant la prise en charge de 87 jeunes mineurs confiés à l'Aide Sociales à l'Enfance,
- d'autoriser Monsieur le Président à signer ledit avenant et tout acte s'y rapportant,
- de décider le versement, sous la forme d'un forfait mensuel, à l'association Habitat Jeunes Cantal des financements consécutifs à la mise en œuvre de ladite convention et de ses avenants.

Le montant global des dépenses ainsi engagées sera imputé sur les crédits inscrits au chapitre 11 du budget départemental.

Ce rapport a reçu l'avis favorable de la Quatrième Commission et un avis conforme de la Première Commission.

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

Merci pour cette présentation. Des demandes de prise de parole sur ce rapport ? Stéphane FRECHOU.

M. Stéphane FRECHOU, Conseiller départemental du canton d'Aurillac 3

Merci, Monsieur le Président. De quoi parlons-nous ? On parle d'enfants à protéger, aux termes de la Convention internationale des droits de l'enfant et de tout ce qui nous incombe. Nous avons déjà eu un débat lors d'une motion, d'un vœu que vous aviez tenté de présenter, lors duquel une certaine idée de transfert de la charge à l'État vous paraissait intéressante. Nous considérons, nous, que c'est une compétence pleine et entière de la protection de l'enfance et que cela doit le rester. Nous considérons aussi que les enfants à protéger, et c'est notre mission, doivent bénéficier d'une prise en charge adaptée à leurs besoins, et pour ce faire, doivent avoir accès à une équipe pluridisciplinaire suffisamment solide pour prévoir un accompagnement social, juridique, l'accès à l'instruction, aux soins physiques et mentaux et faire en sorte qu'il n'y ait aucune sortie sèche entre 18 et 21 ans. Nous avons vu que la moyenne du prix de journée dans les autres départements pour un dispositif concernant les MNA était plutôt entre 70 et 80 €. Nous serions donc deux fois plus forts, puisque nous dépensons deux fois moins d'argent, ou alors les conditions sont un peu plus dégradées en termes d'ETP par jeunes accueillis. Alors, évidemment, nous ne sommes pas les plus mauvais, il n'y a pas de jeunes qui dorment sur le trottoir dans le Cantal, c'est une réalité, mais ce n'est pas satisfaisant pour autant pour nous. Et nous considérons que passer de 35 à 39 € ne permet pas tout un tas d'accompagnements. On peut, à Aurillac, en témoigner, puisqu'un certain nombre de jeunes qui étaient passés par l'ASE qui en sont sortis ont été accompagnés ensuite vers l'obtention d'une protection et sont devenus des BPI (bénéficiaires d'une protection internationale), alors qu'ils n'avaient pas été accompagnés pendant le dispositif et nous avons dû en accompagner certains vers des logements, alors qu'ils ne l'avaient pas été, etc... Donc nous ne remettons pas en cause le dispositif, mais nous considérons que les moyens alloués sont insuffisants par rapport à ce qu'ils devraient être. C'est pourquoi nous nous abstenons.

Mme Sylvie LACHAIZE, Conseillère départementale du canton d'Aurillac 1

Je vais répondre. Je suis surprise par votre intervention. J'aurais aimé que vous nous donniez quelques exemples parce que, à ma connaissance, l'équipe est pluridisciplinaire et elle est très adaptée aux besoins des jeunes. Vous connaissez la situation des jeunes qui sont soit à l'IFPP, soit dans le diffus et à notre connaissance, nous n'avons pas de retours négatifs sur l'accompagnement des jeunes qui est fait par les Services de l'ASE que ce soit sur les jeunes ou sur les contrats jeunes majeurs que nous prenons avec eux.

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

D'autres demandes de prise de parole ? Pierre MATHONIER.

M. Pierre MATHONIER, Conseiller départemental du canton d'Aurillac 2

Oui, c'est une délibération importante, parce que je trouve qu'elle clarifie un peu les choses, en tout cas sur le principe du nombre de personnes qui sont accueillies sur notre territoire, puisqu'il y a la formulation qui est basée sur le nombre d'habitants du département et multipliée par un coefficient, ce qui donne, dans un premier temps, 66 MNA et puis nous allons passer à 87 soit 21 MNA de plus. C'est, je pense, une solidarité nationale qui joue et tous les Départements doivent être traités à la même enseigne.

Par contre, je vais parler plus sous ma casquette de Maire d'Aurillac, ce qui n'est peut-être pas une bonne casquette dans cette instance... Pour autant, l'intégralité des MNA sont sur Aurillac : l'intégralité. Donc de fait, ça pose quand même question, parce que la localisation de ces MNA, on les retrouve, compte tenu des moyens alloués à l'association ; on les retrouve dans des appartements qui sont souvent dans les quartiers fragiles de la ville. Je pense au centre ancien, notamment. Donc il y a quand même aussi un problème de présence sur le territoire. Et on ne peut pas, je ne critique surtout pas Habitat Jeunes Cantal, parce que, je pense, il n'y a pas de sujet, ils font avec les moyens qu'on leur donne... Donc le fait de leur donner un peu moins de 40 €, ça ne permet pas un accompagnement suffisant, parce qu'ils sont obligés de faire des économies, de les regrouper à proximité et sur la ville centre et particulièrement dans certains quartiers qui sont déjà fragiles, donc rajouter de la fragilité à des fragilités. Donc tout ça, ça nous interroge sur l'accompagnement que nous faisons sur ces MNA. Je pense que c'était ce que voulait dire Monsieur FRECHOU, en disant qu'aujourd'hui, cet accompagnement, il est fait avec les moyens qu'on leur donne, mais les moyens qu'on leur donne ne sont pas suffisants pour amener ces MNA... Et on a vu quelques altercations avec ces MNA qui interrogent la population. Et le fait qu'ils soient dans un espace réduit de la ville qui est déjà en situation de fragilité, n'est pas satisfaisant, en tout cas pour le Maire que je suis, mais pour les Aurillacoises et les Aurillacois.

Donc voilà, c'est un sujet qui dépasse... qui est peut-être très aurillacois, mais il y a un sujet sur les moyens qu'on alloue à l'association pour faire son travail et pour peut-être trouver des locaux qui ne soient pas hyper concentrés dans un quartier qui, je le rappelle, n'a pas été classé QPV, parce qu'il n'y avait pas une population suffisante, mais qui avait en son sein autant de RSA que sur la Montade et Brouzac réunis. Donc il y a un sujet de localisation des mineurs non accompagnés qui sont accueillis par l'association Habitat Jeunes Cantal.

Alors, nous, bien sûr, on ne va pas voter contre la délibération, ce n'est pas le sujet, mais on va s'abstenir, parce qu'on trouve que les moyens attribués à cette association ne leur permettent pas de faire leur travail aussi bien qu'ils devraient, même s'ils adaptent leurs interventions aux moyens qu'on leur alloue.

Mme Sylvie LACHAIZE, Conseillère départementale du canton d'Aurillac 1

Je suis assez surprise. Rappelez-moi, Monsieur le Maire d'Aurillac, combien vous allouez à Habitat Jeunes Cantal ?

M. Pierre MATHONIER, Conseiller départemental du canton d'Aurillac 2

Sur les MNA, c'est zéro, puisque...

Mme Sylvie LACHAIZE, Conseillère départementale du canton d'Aurillac 1

Ah, il me semblait, oui...

M. Pierre MATHONIER, Conseiller départemental du canton d'Aurillac 2

Oui, ce n'est pas une compétence... Nous, on intervient sur l'IFPP et sur le Foyer des Jeunes travailleurs. La compétence Solidarités, les MNA, c'est une compétence État/Département.

Mme Sylvie LACHAIZE, Conseillère départementale du canton d'Aurillac 1

Alors, il me semble que, quand Habitat Jeunes était localisée sur le Foyer des jeunes travailleurs, il y avait une aide qui a disparu depuis qu'ils ont déménagé à l'IFPP. Une chose.

Deuxièmement, si je comprends bien vos propos, Monsieur le Maire, vous sous-entendez qu'il y a un peu de délinquance au niveau des MNA parce qu'ils sont situés sur un même quartier d'Aurillac. À ma connaissance, s'il y avait des problèmes de délinquance de ces jeunes, nos services de l'ASE seraient les premiers informés et comme ces jeunes n'ont pas de parents, c'est le Président du Conseil départemental qui fait office d'autorité parentale. Il ne me semble pas et je me tourne vers le Président qu'il ait été informé d'un souci concernant ces jeunes. Donc je suis un peu surprise de vos remarques, puisque ces jeunes sont bien accompagnés. Ils sont accompagnés et pour un département comme le nôtre, ils ne sont pas très nombreux, mais sont bien accompagnés par nos services. Et on fait même un travail renforcé puisqu'on a mis des travailleurs sociaux pour 11 jeunes : un travailleur social pour 11 jeunes. Je pense qu'ils sont très bien accompagnés et que le souci, il est certainement, au vu des habitants ... Mais je ne pense pas que ce ne soit que (et surtout pas) les MNA qui sont les plus délinquants dans la ville d'Aurillac !

M. Pierre MATHONIER, Conseiller départemental du canton d'Aurillac 2

Alors, une petite clarification. Le Foyer des jeunes travailleurs qui existait avait été soutenu et est toujours soutenu par la Ville d'Aurillac puisque nous versons toujours une subvention. À l'époque nous avons réduit cette subvention qui était de 70 000 € pour le Foyer de jeunes travailleurs. À l'époque ce n'étaient pas les MNA, ce n'était qu'un foyer de jeunes travailleurs et nous avons réduit cette subvention comme le Conseil départemental a pu amener à réduire une subvention parce qu'il y avait des restrictions budgétaires et c'était un recentrage sur nos compétences. Certes, on avait la clause générale de compétence, mais à un moment il faut faire des choix politiques. Et le sujet du Foyer des jeunes travailleurs, par certains dysfonctionnements, nous interrogeait. Donc quand nous avons fait des choix politiques d'économies, comme le Conseil départemental le fait dans certaines associations, nous sommes passés de 70 000 € à 40 000 €. Je trouve que nous avons maintenu cette subvention aujourd'hui, et c'est la partie Foyer des jeunes travailleurs, la partie qui relevait directement de l'accueil de jeunes travailleurs, comme son nom l'indique. Et ça, ça date des années 80, donc c'était une décision politique très ancienne de soutien au FJT, dans le rôle d'accueil de jeunes travailleurs. Il y a eu la fusion du CLAJ et du Foyer des jeunes travailleurs qui ont regroupé ces deux instances. C'était peut-être un choix malheureux. En tout cas, nous n'intervenons pas sur le CLAJ et ce n'était pas notre compétence puisque c'était une compétence État/Conseil départemental. Comme nous n'intervenons pas sur les dépenses de sécurité sociale... Enfin, il y a plein de choses où on n'intervient pas. Pour autant, nous avons maintenu la subvention, certes réduite, mais nous versons toujours à Habitat Jeunes Cantal la subvention que l'on considère proportionnée aux services qu'ils rendent aux anciens FJT, donc jeunes travailleurs qui sont hébergés dans leurs locaux et qui sont aujourd'hui pour l'essentiel à l'IFPP.

Les mineurs non accompagnés, je ne dis pas que le travail est mal fait, je ne dis pas qu'il y a plus de délinquants dans les MNA, je n'ai absolument pas dit ça. Ce que je constate physiquement et concrètement, c'est que la limitation de l'habitat diffus, c'est sur le centre ancien où je rappelle et dans cette instance on le sait très bien que c'est un public très fragile. Fragile ne veut pas dire délinquant mais les MNA sont essentiellement logés dans ce quartier. Donc quand vous avez 10 € pour vivre, eh bien ça peut constituer en tout cas une fragilité pour peut-être céder à certaines tentations. Je ne dis pas qu'il y a plus de MNA ou pas dans les faits de délinquance. D'ailleurs, je n'ai pas eu connaissance de faits, si ce n'est peut-être...

Mme Sylvie LACHAIZE, Conseillère départementale du canton d'Aurillac 1

Ça a été dit en Préfecture, Monsieur le Maire, vous étiez présent comme moi.

M. Pierre MATHONIER, Conseiller départemental du canton d'Aurillac 2

Oui, il y a eu des délinquants, notamment un incident rue des Carmes où c'était un ancien MNA mais ce n'est pas parce qu'on est MNA qu'on est sans difficulté ou ce n'est pas parce qu'on est MNA qu'on est délinquant.

Et ça a été dit, pas par moi directement, mais ça a été confirmé par certaines instances, qu'il y avait des difficultés. Mais moi je pense que notre rôle dans cette convention, c'est de rendre possible la baisse de pression sur le centre ancien. Donc, notamment de donner les moyens à Habitat Jeunes Cantal de faire son travail d'accompagnement au mieux, au plus précis et au plus près de ces MNA.

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

Pour revenir sur le sujet, on ne m'enlèvera pas de l'idée que la politique migratoire reste de compétence de l'État et que là, on a une défaillance et on met à charge des collectivités. Il faut savoir qu'on est passé à peu près d'une quarantaine de MNA, là on se met en position pour pouvoir en accueillir quelques 87 et tout ça en l'espace de cinq à six ans. Donc c'est bien une incapacité de l'État à juguler les flux migratoires. Les MNA, mineurs non accompagnés c'est bien 18 ans. Effectivement, on propose comme à tous les jeunes de l'ASE et ça, ça a été une décision de l'Assemblée depuis quelques années de renforcer, de proposer systématiquement des contrats jeunes majeurs. On a dû plus que les doubler ces dernières années, donc on est bien au rendez-vous.

Sur l'accompagnement social, c'est un ETP de travailleur social pour 11 MNA. Aujourd'hui, c'est clair, on en a à peu près 65 ou 66 dans le département (convention qui va jusqu'à 87) et dans ce cadre-là, Habitat Jeunes va positionner des MNA à Saint-Flour par exemple. Ils ne seront pas tous à Aurillac, je crois qu'il faut quand même être clair là-dessus, mais je pense que le service qui est apporté par le Conseil départemental est de qualité et à la hauteur de ce que l'on doit faire que ce soit de la part de l'ASE et que ce soit de la part d'Habitat jeunes aussi en termes de qualité de travail. Je considère qu'on assume pleinement nos responsabilités. Je le confirme et je redemande à l'État de prendre ses responsabilités de son côté parce qu'on va avoir des difficultés pour accueillir ces flux s'il n'y a pas de dispositions ou d'autres dispositifs qui sont pris au niveau national.

Y a-t-il d'autres demandes de prise de parole sur ce sujet ? Je n'en vois pas, donc je mets ce rapport aux voix. Des oppositions ? Quatre abstentions, si je comprends bien. Donc ce rapport est approuvé à la majorité.

Nous passons maintenant sur un autre registre qui est le Cantal responsable notamment tout ce qui est énergies renouvelables et la mise en place d'une expérimentation que j'ai évoquée dans mon propos introductif, sur le secteur de Murat. Et c'est Gilles CHABRIER qui nous le présente.

11- Énergies renouvelables : mise en place d'une expérimentation sur le photovoltaïque sur le territoire de la Commune de Murat**M. Gilles CHABRIER, Conseiller départemental du canton de Murat**

Merci, Président. Ce rapport Énergies renouvelables relatif à la mise en place d'une expérimentation sur le photovoltaïque en toiture, est un projet stratégique, ambitieux et innovant. Je vous le rappelle, il y a un an quasiment, nous votions notre charte sur les énergies renouvelables sur le département et nous avons ciblé les panneaux photovoltaïques en toiture qui représentaient actuellement seulement 10 % des possibilités. Et donc on avait un potentiel énorme, sachant que, au regard des structures, au regard du patrimoine, bien sûr, il fallait avoir un diagnostic bien affirmé.

Le projet porte sur l'autoconsommation collective qui repose sur le principe de répartition de la production entre un ou plusieurs consommateurs proches. Contractuellement liés au sein d'une Personne Morale Organisatrice, les producteurs et consommateurs, tous situés dans un périmètre limité, se répartissent l'électricité ainsi produite,

chaque consommateur bénéficiant de la part de la production locale qui lui est attribuée. Bien sûr, ça va dans le sens de répondre à la dépendance énergétique. Nous avons besoin d'un afflux énergétique important, vu l'orientation, vu le changement climatique, vu aussi les rénovations énergétiques des bâtiments. Donc nous aurons besoin d'un afflux plus important. Et ce projet répond vraiment à la demande.

Depuis quelques mois, un travail prospectif de déploiement du photovoltaïque est mené sur les toitures. Vous l'avez noté Président, plus de 86 000 m² de toiture sont potentiellement disponibles sur l'ensemble du territoire. L'ambition du Département ne s'arrête pas à ses seules propriétés et ce déploiement vertueux du photovoltaïque peut aussi concerner d'autres partenaires publics ou privés.

Après études, le territoire de la Commune de Murat est ciblé pour une éventuelle mise en place d'un dispositif expérimental d'autoconsommation collective regroupant le collège Georges-Pompidou, le centre routier départemental et la Maison de la solidarité départementale mais aussi les bâtiments communaux, le centre d'incendie et de secours et des toitures appartenant à des personnes morales de droit privé. Ce projet, particulièrement innovant, ne semble pas avoir encore été développé de cette façon sur le territoire français. S'il aboutit, et au regard des dernières évolutions réglementaires et jurisprudentielles en la matière, il devrait également permettre de relier au dispositif de partage d'énergie la station du Lioran.

Il s'agit ainsi de mettre en œuvre une expérimentation ambitieuse, mais aussi vertueuse en matière de développement durable, qui à terme, pourrait être déployée sur d'autres territoires du département.

Il vous est demandé de vous prononcer sur le projet de délibération suivant :

Vu le projet de Charte pour le développement de la production d'énergies renouvelable dans le Cantal adopté par délibération du 31 mars 2023 ;

Considérant l'intérêt environnemental mais aussi économique du dispositif dit de l'autoconsommation collective,

- valide le lancement d'une expérimentation portant sur le déploiement d'un dispositif d'autoconsommation collective à Murat entre les bâtiments départementaux, les bâtiments communaux, le centre d'incendie et de secours et des partenaires privés au travers du déploiement de panneaux photovoltaïques sur les toitures de bâtiments identifiés et pouvant recevoir un tel dispositif.

Je vous rappelle que la Commune aussi a délibéré sur la loi d'accélération des énergies renouvelables, elle a intégré un lot de panneaux photovoltaïques relativement intéressant et qui permettrait le déploiement de ce dispositif.

- autorise Monsieur le Président à signer tout acte relatif à la mise en œuvre de l'étude nécessaire à la concrétisation de cette expérimentation. Cette étude sera ensuite présentée à l'Assemblée départementale pour décider de la mise en œuvre effective de cette expérimentation.

Comme le disait Monsieur le Président, cette étude vous sera présentée à la session de juin prochain, afin de connaître vraiment les conséquences de cette expérimentation.

Ce rapport a un avis favorable de la Troisième Commission et un avis conforme de la Première Commission.

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

Merci. Y a-t-il des interrogations, des demandes, des questions ou autres sur ce rapport ? C'est vrai qu'aujourd'hui, bon nombre de collectivités cherchent à intervenir dans les énergies renouvelables. Là, c'est un cadre qui nous semble intéressant, en associant les différentes collectivités, en associant aussi les privés qui disposent de toitures qui sont aussi consommateurs d'énergie. On essaie de construire un modèle qui pourrait être appelé à être multiplié, avec la volonté aussi de créer des entités spécifiques puisque nous n'avons pas forcément intérêt à endetter et à puiser dans les fonds propres du Département pour couvrir nos toitures en panneaux photovoltaïques. Donc on essaie de travailler sur des montages juridiques qui nous permettent à la fois de créer de l'énergie renouvelable, de la consommer, d'avoir un gain économique, sans alourdir les finances de la collectivité.

S'il n'y a pas de remarques particulières, je mets ce rapport aux voix. Pas d'opposition ? Pas d'abstention ? Il est approuvé, je vous en remercie.

Nous passons au rapport n° 12, création d'une mission d'accompagnateur rénov au sein du SPPEH, toujours Gilles CHABRIER, notre spécialiste.

12- Création d'une mission d'accompagnateur rénov au sein du service public de rénovation de l'habitat

M. Gilles CHABRIER, Conseiller départemental du canton de Murat

Merci, Président. Le rapport d'avant, c'était de la production. Maintenant, on est dans la sobriété. Je vous rappelle la mission SPPEH qui a évolué en SPRH. Et maintenant, on est dans l'évolution de notre structure, avec la création d'une mission d'accompagnateur rénov au sein du service public de rénovation de l'habitat. Depuis sa création fin 2021, à l'initiative du Département et des 9 EPCI cantaliens, plusieurs évolutions sont intervenues et notamment depuis le 1^{er} janvier 2024 avec : la réorientation des aides de la Région parce que la Région n'a pas cette compétence et la Région a voulu réorganiser son plan de financement et aller sur des financements de production d'énergie ; la prise en compte des problèmes d'accessibilité et d'insalubrité des logements, en plus de la question énergétique ; l'évolution importante du régime d'aides aux ménages (financement de 30 à 90 % d'un montant de travaux pouvant atteindre 70 000 € selon le revenu fiscal et l'ambition du projet) ; l'obligation pour les ménages de faire appel à un « accompagnateur rénov agréé » pour garantir l'efficacité du projet et éviter de financer des travaux à faible performance énergétique. La mission d'accompagnateur rénov est payante pour les ménages mais subventionnée jusqu'à 2 000 € et elle est assurée par des structures qui font l'objet d'un agrément par l'État. 14 structures sont agréées à ce jour pour intervenir dans le département : le Département du Cantal ; 2 opérateurs de l'ANAH (SOLIHA et OCTEHA) qui interviennent sur le territoire en conventionnement avec les EPCI pour leurs OPAH ; un architecte/auditeur énergétique implanté à Mauriac ; 10 structures extérieures au Département interviennent aussi pour les ménages. Ainsi, les ménages sont susceptibles de faire appel au Département pour cette mission rémunérée d'accompagnateur rénov qui consiste à accompagner le ménage dès lors où ils se lancent dans les travaux jusqu'à la livraison des travaux, c'est la mission de notre accompagnateur rénov.

Et donc, il est proposé de mettre en place une régie. En première approche, le coût d'une mission est évalué à environ 750 €, calculé sur la base de l'ensemble des dépenses du service. Cette estimation correspond à un coût horaire de 40 € qui permet, suivant les différents dossiers d'accompagner les ménages à hauteur en moyenne de 750 €. Pour rappel, les ménages sont subventionnés jusqu'à 2 000 € donc pas trop d'incidence sur l'accompagnement.

Sur la question que le Conseil départemental rentre en concurrence avec des acteurs privés, là n'est pas la question, parce qu'on est en train de démultiplier le nombre de demandes et donc le Conseil départemental pourra répondre à cet afflux de demandes, sachant que ce n'est pas sa mission première mais il est important qu'on donne cette possibilité.

Je vous donne quelques chiffres. Cantal Rénov, depuis sa création, c'est 1 686 dossiers portés à la phase Travaux. Ce sont 22,7 M€ de travaux. 6,6 M€ d'aide MaPrimeRénov plus 2 M€ de CEE. C'est à la fois un projet social, économique et c'est un projet qui accompagne aussi une meilleure qualité de vie qu'on peut orienter sur la santé. Donc c'est encore un sujet très transversal sur lequel il y a un accompagnement qui peut être intéressant.

Il est demandé de se prononcer sur le projet de délibération qui suit :

Vu l'octroi de l'agrément Mon Accompagnateur Rénov au Département du Cantal par décision du Délégué de l'Agence nationale de l'habitat dans le Cantal du 8 novembre 2023,

- valide la mise en place d'une mission d'accompagnateur rénov par le service public de rénovation de l'habitat,

- approuve la convention à passer avec les bénéficiaires de la mission d'accompagnement,
- autorise Monsieur le Président du Conseil départemental ou son représentant à signer ladite convention,
- approuve le barème horaire applicable à la mission d'accompagnement à hauteur de 40 € HT pour l'année 2024,
- approuve le calcul de l'indemnité journalière de déplacement sur la base du kilomètre effectué, du barème en vigueur de l'atelier et du taux en vigueur de remboursement du panier repas.

Ce rapport a un avis favorable de la Troisième Commission et un avis conforme de la Première Commission.

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

Y a-t-il des remarques particulières sur ce rapport ? On peut souligner le service supplémentaire qui va être apporté aux Cantaliens. C'est vrai qu'aujourd'hui, il y a de nombreux dispositifs notamment MaPrimeRénov, MaPrimeAdapt, etc., on l'a souvent dit ce n'est pas pour ça que c'est très simple à utiliser et forcément, l'accompagnement est important. Là, on met la brique supplémentaire pour aller jusqu'à la définition des travaux et l'accompagnement de ces derniers. Des remarques particulières ? Stéphane FRECHOU.

M. Stéphane FRECHOU, Conseiller départemental du canton d'Aurillac 3

Nous nous félicitons du dispositif. Néanmoins, il nous souvient que la Région avait beaucoup œuvré, en tout cas avait beaucoup pesé pour que le dispositif ait l'échelon départemental initialement, ce qui n'était pas forcément une mauvaise idée, c'est plutôt cohérent avec notre territoire. Et le fait qu'elle se dérobe après financièrement, on le regrette un peu. Ça fait un peu écho à nos propos liminaires, d'autant plus qu'on a de fortes inquiétudes aussi sur les avenir des OPAH. Et la présence de l'État sur les questions MaPrimeRénov, etc., est aussi inquiétante dans l'avenir. Donc bien sûr qu'on est favorable à ce dispositif mais on souhaiterait qu'il soit abondé par tout le monde un peu plus.

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

Là, je crois que la Région a tout à fait copié sur la logique qui règne au sein de la mairie d'Aurillac : « pas compétent, je ne participe pas ». Donc c'est la même logique, il n'y a aucune raison que la Région revienne sur ce dispositif-là. Maintenant, à nous de savoir si on pourra y rester, parce que sur le fond, nous ne sommes pas compétents, le Département non plus.

Y a-t-il d'autres remarques ou questions ? S'il n'y en a pas, je mets ce rapport aux voix. Des oppositions ? Des abstentions ? Il est approuvé et je vous en remercie.

Et nous poursuivons maintenant avec la Convention de financement Cantal Rénov pour l'année 2024 avec l'ANAH. C'est toujours Gilles CHABRIER.

13- Convention de financement de Cantal Rénov Énergie pour l'année 2024 avec l'ANAH

M. Gilles CHABRIER, Conseiller départemental du canton de Murat

Merci, Président. La Région n'étant pas compétente, elle a orienté ses financements sur d'autres possibilités, notamment la production d'énergie dont elle est compétente et ce qui me ramène sur ce rapport, parce qu'en fait, c'est pour combler le coût de la Région. Et donc c'est l'ANAH qui apporte le financement à hauteur de 80 % et le reste à charge ensuite c'est le Conseil départemental qui permettra de répondre un petit peu à cette sollicitation. Pour rappel, sur notre budget, il avait été fléché un accompagnement de l'ANAH à hauteur de 140 000 €. La contribution de l'ANAH sera de 171 113 € pour l'année 2024 soit 80 % de la contribution régionale et il restera les 20 % qui seront portés par le Département.

Je vous donne quelques éléments budgétaires sur ce service. En 2023, nous avons eu un budget de 242 768 €, équilibré en recettes et dépenses. Il vous avait été demandé, au niveau des territoires, un accompagnement à 0,50 €. Le reste à charge pour les territoires a été de 0,24 €. Pour 2024, à l'avant-dernier COPIL, on vous annonçait un accompagnement à hauteur de 0,70 € par habitant. Le budget va être rehaussé parce que nous étoffons notre équipe pour répondre aux différentes sollicitations. Le budget passe à 355 000 €. Nous vous avons sollicité pour un accompagnement à 0,70 €. Il sera de moins de 0,63 €. Donc vous voyez qu'on fait évoluer un petit peu notre stratégie par rapport à ce service pour les habitants. On respecte les engagements qui ont été portés pour les territoires. Attention, 2024 on sait le financer. 2025, on va voir comment l'État va encore nous accompagner et je pense, vu ce qu'on nous annonce qu'il va falloir qu'on serre un petit peu les boulons (si on peut employer ce terme), mais là, par contre, on sera sûr de la réalité. C'est ce qu'on va progressivement vous annoncer, c'est-à-dire qu'on va demander un peu plus aux territoires pour avoir des coûts par habitant réels. Donc voilà, c'était juste pour commencer à vous prévenir, sachant que la difficulté de ce service, c'est qu'on a vraiment des évolutions quasiment de mois à mois et donc on n'est jamais très certains, financièrement, de comment va se tourner ce financement. Pour 2024, vous avez un accompagnement qui est inférieur à ce que l'on vous avait annoncé, donc pas de problématique en la matière.

Il nous est demandé :

- de valider la convention de financement de Cantal Rénov Energie, espace conseil France Rénov du Cantal, à conclure avec l'ANAH,
- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer ladite convention et tout acte s'y rapportant.

J'ai toujours un avis favorable de la Troisième Commission et un avis conforme de la Première.

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

Merci. Gilles COMBELLE.

M. Gilles COMBELLE, Conseiller départemental du canton de Saint-Paul-des-Landes

Juste pour rebondir sur les quelques rapports que nous venons de passer, nos propos liminaires et l'action de nos collectivités sur le territoire. Les défis énergétiques, la transition énergétique et l'évolution climatique sont aujourd'hui des sujets prégnants sur l'ensemble de nos territoires et ne sont plus contestables. Et on voit que le Département essaie, dans la mesure de ses moyens, d'accompagner les territoires. On vient de voir, avec l'expérimentation qui est menée à Murat, on est là sur le volet Production, donc production localement et réinjection et réutilisation de l'énergie sur nos territoires. Donc on accompagne ce volet Production. Et les deux rapports que nous venons de valider sont, là, sur l'accompagnement des personnes et des foyers cantaliens où il y a des besoins énormes. Encore une fois, on n'est parti de pas grand-chose et aujourd'hui, on voit qu'on a créé et mis en place des services sur notre département qui répondent à un réel besoin. Et au vu des résultats dont vient de nous parler notre collègue Gilles, on voit qu'on répond vraiment à une attente de nos concitoyens.

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

D'autres demandes de prise de parole ?

M. Gilles CHABRIER, Conseiller départemental du canton de Murat

Juste un mot par rapport à nos services. On est un petit peu en difficulté actuellement au niveau du service. C'est souvent que je rappelle cette difficulté : entre maladies et difficultés de recrutement, c'est un service qui est un petit peu boiteux en ce moment, mais je pense avoir de bonnes nouvelles à annoncer dans les prochains jours. Donc je voulais quand même remercier l'implication des services, car grâce à eux, ça peut bien fonctionner. Et je pense que nos habitants trouvent satisfaction à avoir un accompagnement de qualité.

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

Nous n'en doutions pas. Y a-t-il d'autres demandes de prise de parole ? S'il n'y en a pas, je mets ce rapport aux voix. Des oppositions ? Des abstentions ? Il est approuvé et je vous en remercie.

On passe au contrat territorial Alagnon 2024-2029. C'est le rapport 14 et c'est toujours Gilles CHABRIER qui nous le rapporte.

14- Contrat territorial Alagnon 2024-2029**M. Gilles CHABRIER, Conseiller départemental du canton de Murat**

Merci, Président. Le contrat territorial Alagnon pour la période 2024-2029 fait suite à différents diagnostics de suivi. Le périmètre du bassin versant est de plus de 1 000 km², pour un peu moins de 20 000 habitants sur 81 Communes entre Cantal, Haute-Loire et Puy-de-Dôme regroupées en 5 Communautés de communes, donc c'est vraiment quelque chose qui est très assis. On est sur un contrat qui est plutôt classique, sur trois volets : le volet Ressource en eau ; le volet Trame verte et le volet Trame bleue. Le volet ressource en eau, c'est une évidence, vu les changements climatiques, on a un vrai regard sur les volets quantitatif et qualitatif, automatiquement. Le volet trame verte est tournée vers l'activité agricole, abordant trois grandes thématiques : les cultures et pratiques alternatives, les prairies naturelles, les haies et le bocage en général. Le volet trame bleue concerne en particulier la continuité écologique ainsi que la morphologie des milieux par compartiments : au niveau des berges, des lits, des ripisylves, d'une part et des zones humides d'autre part.

Ce nouveau programme d'actions établi sur six années vise à remplir les objectifs d'atteinte, du bon état des eaux, fixés par la Directive Cadre sur l'eau. Le contrat territorial Alagnon a été validé par le Conseil syndical du SIGAL le 22 janvier 2024. L'Agence de l'eau Loire-Bretagne a proposé la validation de cet outil à son Conseil d'administration le 29 février 2024.

Le contenu du contrat de mise en œuvre se base sur quatre objectifs. L'objectif 1 : préserver l'état quantitatif des ressources en eau souterraine et superficielle. L'objectif 2 : préserver, améliorer la qualité de l'eau en réduisant les pollutions d'origines domestique, industrielle, agricole. L'objectif 3 : préserver la qualité des milieux aquatiques et de leurs annexes. L'objectif 4 : gouvernance et communication. Vous voyez, c'est un contrat plutôt classique, mais qui est d'un suivi intéressant.

Concernant la synthèse financière, le coût global du programme s'élève à 3 661 750 € sur 5 ans. Différents maîtres d'ouvrages conduisent les actions programmées : les Intercommunalités dont Saint-Flour Communauté et Hautes Terres Communauté, le SIGAL, les Chambres d'agriculture, la Fédération du Cantal pour la pêche et la protection du milieu aquatique et le CEN Auvergne.

Il est proposé que le Conseil départemental du Cantal s'engage à soutenir techniquement et financièrement les opérations situées sur le territoire cantalien et inscrites dans le contrat signé, sous réserve : du respect des priorités inscrites dans le Schéma départemental de gestion des milieux aquatiques du Cantal et la future stratégie départementale en faveur de la biodiversité ; de leur éligibilité aux aides du Département ; du vote des crédits correspondants à son budget.

Il nous est demandé de se prononcer sur le projet de délibération suivant :

- d'approuver le Contrat territorial Alagnon 2024-2029, étant précisé que la participation du Département reste indicative et pourra être adaptée en fonction des conditions d'intervention financière en vigueur au moment du dépôt des dossiers de demande d'aide et sera, dans tous les cas, subordonnée à l'ouverture des crédits suffisants dans le cadre des budgets votés par le Conseil départemental,
- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer ledit contrat et tout acte s'y rapportant,

- de donner délégation à la Commission Permanente pour toute modification à intervenir sur ce contrat.

Vous avez le rapport complet qui a été réalisé par le SIGAL. Ce rapport a un avis favorable de la Troisième Commission et un avis conforme de la Première.

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

Merci pour cette présentation. Y a-t-il des demandes de prise de parole ? Vous le voyez, en fait, on va adapter, on va intégrer nos soutiens dans le cadre de ce contrat.

Des demandes de prise de parole ? Il n'y en a pas. Simplement signaler que Didier ACHALME (Président du SIGAL) ne prend pas part au vote. Des oppositions ? Des abstentions ? Ce rapport est approuvé, je vous en remercie.

Nous passons maintenant sur des rapports un petit peu plus d'administration générale de la collectivité, notamment avec le rapport 15. C'est Valérie SEMETEYS qui va nous le rapporter, sur la désaffectation, déclassement de parcelles cadastrées au profit de la Commune d'Aurillac.

15- Désaffectation, déclassement de parties des parcelles cadastrées section CM n° 48 et 50, Commune d'Aurillac et rétrocession à la Communauté d'Agglomération du Bassin d'Aurillac

Mme Valérie SEMETEYS, Conseillère départementale du canton de Saint-Paul-des-Landes

Merci, Monsieur le Président. La Communauté d'agglomération du Bassin d'Aurillac est propriétaire des emprises foncières composant le collège la Ponétie à Aurillac. Dans le cadre des compétences détenues par les Départements, cet établissement public a été remis en gestion au Département du Cantal qui en assure l'entretien. Par courriel du 30 novembre 2023, la CABA a saisi le Département d'une demande tendant à la désaffectation de parties des parcelles cadastrées section CM n° 48 et 50, la Ville d'Aurillac souhaitant se porter acquéreur de ces emprises. Les parties de parcelles sollicitées n'étant pas nécessaires au fonctionnement du collège la Ponétie, il est proposé de constater la désaffectation de ces emprises et de procéder ainsi à leur déclassement car non utiles aux services. Celles-ci étant déclassées, elles peuvent alors être rétrocédées à leur propriétaire, la CABA.

Il est donc demandé de se prononcer sur le projet de délibération suivant, à savoir :

- constater la désaffectation de parties des parcelles cadastrées section CM n° 48 et 50,
- de procéder par conséquent au déclassement des parties de ces mêmes parcelles,
- d'acter la rétrocession,
- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer tout acte afférent à ce déclassement et à cette rétrocession.

Ce rapport a eu un avis favorable de la Première Commission.

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

Merci. C'est purement administratif.

Y a-t-il des demandes de précisions ou pas ? Je n'en vois pas, je mets ce rapport aux voix. Des oppositions ? Des abstentions ? Il est approuvé et je vous en remercie.

On passe au rapport 16, convention de constitution d'un groupement de commandes en vue de la passation des marchés d'assurances. C'est Céline CHARRIAUD qui nous le rapporte.

16- Convention de constitution d'un groupement de commandes en vue de la passation des marchés d'assurances

Mme Céline CHARRIAUD, Conseillère départementale du canton de Neuvéglise-sur-Truyère

Merci, Monsieur le Président. La passation de marchés d'assurances à travers un groupement de commandes vous est proposée à travers ce rapport. Le groupement de commandes concernerait Cantal Destination, l'Amicale du personnel départemental du Cantal, le GIP Maison départementale des personnes handicapées du Cantal, le syndicat mixte Cantal Attractivité, le CIT et le SDIS du Cantal. Vous avez les détails de toute la procédure.

Il nous est proposé :

- d'adopter la convention constitutive du groupement de commandes en vue de la passation et de l'exécution des marchés publics d'assurances,
- d'accepter que le Département soit coordonnateur dudit groupement,
- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer la convention.

Vous avez un avis favorable de la Première Commission.

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

Merci pour cette présentation. Je suppose que cela ne soulève pas de questions. S'il n'y en a pas, je le mets aux voix. Des oppositions ? Des abstentions ? Il est approuvé.

Nous sommes maintenant sur le rapport 17, compte rendu à l'Assemblée des décisions prises par son Président dans le cadre des marchés. C'est toujours Céline CHARRIAUD.

17- Compte rendu à l'Assemblée des décisions prises par son Président dans le cadre des marchés publics formalisés et des marchés publics à procédure adaptée

Mme Céline CHARRIAUD, Conseillère départementale du canton de Neuvéglise-sur-Truyère

Comme nous en avons l'habitude maintenant, nous avons le rapport classique du compte rendu des décisions du Président prises dans le cadre des marchés publics. Vous avez les tableaux qui vous récapitulent objet, mode de passation, montant, identité attributaire, inscription budgétaire, date d'examen par la CAO ou la CMAPA.

Nous devons prendre acte de l'ensemble de ces décisions prises. Vous avez tous les détails dans les documents.

Avis favorable de la Première Commission.

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

Merci. Pas de remarques particulières ? Vous avez le détail. Donc pas d'opposition ? Pas d'abstention ? Il est approuvé, je vous en remercie.

On passe au rapport 18, c'est le compte rendu toujours à l'assemblée sur tout ce qui est les actions en justice. Toujours Céline CHARRIAUD.

18- Compte rendu à l'Assemblée de l'exercice de la compétence d'agir en justice déléguée à son Président

Mme Céline CHARRIAUD, Conseillère départementale du canton de Neuvéglise-sur-Truyère

Idem, nous devons prendre acte de l'ensemble des décisions prises par le Président concernant tout ce qui est actuellement en justice, concernant le Conseil départemental : les dépôts de plainte, les jugements rendus.

Donc nous en prenons acte.

Avec un avis favorable de la Première Commission.

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

Merci. Pas de questions particulières ? On s'aperçoit que les actions sont toujours un peu les mêmes : un peu de recours, un peu de dégradations, un peu de choses de ce type-là.

Donc pas d'opposition ? Pas d'abstention ? Il est approuvé, je vous en remercie.

On passe toujours au compte rendu sur les attributions déléguées au Président, toujours Céline CHARRIAUD.

19- Compte rendu à l'Assemblée de l'exercice des attributions déléguées à son Président

Mme Céline CHARRIAUD, Conseillère départementale du canton de Neuvéglise-sur-Truyère

Merci, Monsieur le Président. Il s'agit des décisions prises par le Président par délégation. C'est un rapport qu'on retrouve à tous les Conseils départementaux. Vous avez notamment des signatures de baux. Vous avez aussi régulièrement les demandes de financement qui font l'objet de décisions du Président pour aller chercher de l'argent.

Et nous devons prendre acte de l'ensemble de ces décisions dont nous avons tous les détails.

Avis favorable de la Première Commission.

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

Pas de remarques particulières ? S'il n'y en a pas, je le mets aux voix. Des oppositions ? Des abstentions ? Il est approuvé.

Nous passons sur les mandats spéciaux, notamment pour les Conseillers départementaux qui sont allés à Paris, sachant qu'il faut apporter une précision : il y a les noms de Vincent DESCOEUR et de Jean-Yves BONY qu'il convient de retirer de la délibération, bien évidemment. Valérie SEMETEYS, je vous passe la parole.

20- Mandats spéciaux

Mme Valérie SEMETEYS, Conseillère départementale du canton de Saint-Paul-des-Landes

Merci, Monsieur le Président. Comme vous le disiez, vous avez proposé à tous les Conseillers départementaux qui le souhaitent de vous accompagner lors du Salon international de l'agriculture qui s'est déroulé du 24 février au 3 mars derniers à Paris.

Donc, il est demandé de se prononcer sur le projet de délibération suivant, à savoir :

- d'attribuer des mandats spéciaux aux élus qui ont participé à ce salon, donc : Jamal BELAIDI, Marina BESSE, Philippe FABRE, Florian MORELLE et Christophe VIDAL.

Et nous avons eu un avis favorable de la Première Commission.

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

Merci. Y a-t-il des précisions souhaitées ? S'il n'y en a pas, je mets ce rapport aux voix. Des oppositions ? Des abstentions ? Je vous en remercie.

Nous passons maintenant au rapport 21 et je vais me substituer à Isabelle LANTUEJOUL qui a dû s'absenter.

21- Convention de mise à disposition auprès du Département du Cantal de personnels de l'État (Direction des Archives départementales)

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

C'est une convention de mise à disposition auprès du Département du Cantal de personnels de l'État, c'est notamment notre Directrice des Archives départementales qui a un statut d'État qui est mise à disposition de nos archives en tant que Conservatrice du Patrimoine, donc c'est la convention qui régit sa mise à disposition.

Il vous est demandé :

- d'adopter la convention de mise à disposition par le Ministère de la Culture et de la Communication de Madame Marion BLOQUET, conservatrice du patrimoine, en qualité de Directrice des Archives départementales,
- de m'autoriser à signer cette convention.

Sachant qu'il y a bien sûr un avis favorable de la Première Commission

Y a-t-il des questions particulières sur ce rapport ? S'il n'y en a pas, je mets ce rapport aux voix. Des oppositions ? Des abstentions ? Il est approuvé et je vous en remercie.

Nous passons au rapport 22, renouvellement d'un poste non permanent, contrat de projet conseiller numérique au sein de la DASEIL.

22- Renouvellement d'un poste non permanent - Contrat de projet conseiller numérique DASEIL - Catégorie C

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

Ce poste, bien évidemment, c'est pour lutter contre la fracture numérique. C'est dans le cadre du Pacte territorial pour l'insertion et l'emploi 2021-2025. Le but du jeu, c'est qu'il parcoure le département sur les cinq sites que nous avons, à savoir l'EGP, les Maisons des Solidarités de Saint-Flour et Mauriac ainsi que les deux antennes de la solidarité de Murat et Riom-ès-Montagnes, pour rencontrer le public et favoriser leur montée en compétence sur leur autonomie à pouvoir utiliser le numérique. Donc là, on est sur un renouvellement de poste. Dossier important, parce que même nous, au niveau du Département, où la volonté de son Président est de numériser et de dématérialiser un maximum de procédures, il faut qu'en parallèle, on soit capables d'accompagner et d'être aux côtés de ceux qui ont des difficultés à maîtriser cette technologie.

Il vous est demandé :

- de valider le renouvellement d'un emploi non permanent de catégorie C, relevant de la filière technique, pour occuper les fonctions de Conseiller numérique DASEIL, dans le cadre du dispositif des contrats de projet,

Avec un avis favorable de la Première Commission.

Des remarques particulières sur ce rapport, des questions ? Je n'en vois pas. Je le mets au vote. Des oppositions ? Des abstentions ? Il est approuvé, je vous en remercie.

Maintenant, nous passons au rapport 23. C'est le recrutement de trois postes de chef de projet non permanents dans le cadre du Pacte des solidarités.

23.- Recrutement de 3 postes de chefs de projets non permanents dans le cadre du Pacte des Solidarités

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

C'est la suite du rapport que nous avons voté en ce début de session puisque nous nous sommes engagés à réaliser différentes opérations, des actions relevant du champ des solidarités : la prévention de la pauvreté dès le plus jeune âge ; la lutte contre la grande pauvreté et la transition écologique solidaire.

Pour assumer ces missions, il convient de créer trois postes qui sont financés à 50 % par l'État et 50 % par le Conseil départemental : un poste de puéricultrice, un poste de coordinateur social logement et un poste d'infirmière. Donc là, on déroule le schéma que nous avons validé précédemment.

Il vous est demandé :

- de valider la création de trois emplois non permanents de chefs de projet dans le cadre du Pacte des Solidarités, en application du dispositif relatif aux contrats de projet.

Avec un avis favorable de la Première Commission.

Y a-t-il des questions sur ce rapport ? Je n'en vois pas, donc je le mets aux voix. Des oppositions ? Des abstentions ? Il est approuvé.

Nous passons au rapport 24 qui est le tableau des emplois.

24- Personnel départemental - Tableau des emplois

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

Ce rapport fait suite aux réunions avec les organismes sociaux qui se sont tenues la semaine dernière ou il y a une dizaine de jours. Donc c'est une actualisation bien évidemment de nos postes, ce qui nécessite des transformations suite à cette CAP.

Il nous est demandé de valider :

- la transformation des différents emplois pour les besoins de services au 1^{er} avril 2024.

- la création d'un poste d'adjoint technique à 50 % (n°9151) pour les besoins du collège de Pleaux, à compter du 1^{er} avril 2024.

- la transformation des différents emplois suite à l'avancement de grade et à la promotion interne.

Avec un avis favorable de la Première Commission.

Je n'ai pas de remarques particulières. Donc je le mets aux voix. Oppositions ? Abstentions ? Il est approuvé.

Nous passons maintenant au régime indemnitaire.

25- Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions des Sujétions, de l'Expérience et de l'Engagement Professionnel - RIFSEEP

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

Nous l'avons évoqué à plusieurs reprises. C'est vrai qu'au niveau salarial, politique RH, ces dernières années, il y a eu différents dispositifs, mais qui ont été validés par l'État, somme toute : c'est toute la difficulté, nous sommes des gens responsables, mais nous ne gérons pas directement notre personnel, tout du moins sur les grilles de rémunération, c'est l'État qui le fait toujours, ce qui nous énerve toujours, dans le sens où il prend des décisions sans avoir de négociation ou même d'information préalable et il nous annonce qu'il y a des augmentations d'indice,

qu'il y a des bonifications de points qu'il y a différentes choses qui sont attribuées aux agents et à nous de l'intégrer dans nos budgets.

Si je prends l'exemple du Ségur de la santé, le Ségur de la santé s'est traduit par 497 000 € sur notre budget Agents pour 123 agents. Si je reprends la revalorisation du point en 2023, c'est 600 000 € qui se sont imposés à nous. Et puis les cinq points d'indice majoré pour chaque agent au 1^{er} janvier dernier, c'est l'équivalent de 450 000 € qui nous ont été imposés. Donc en l'espace d'une année, c'est quasiment 1,5 M€ de charges supplémentaires, sans que nous ayons à valider, à demander quoi que ce soit ou à négocier quoi que ce soit.

Ceci dit, nous avons, avec les partenaires sociaux, validé une clause de revoyure pour le RIFSEEP qui devait intervenir en 2023. Nous l'avons décalée, puisque nous avons différents travaux à réaliser au sein des différentes Commissions RH, et donc, nous nous sommes attelés à ce projet en ce tout début d'année, avec trois niveaux. Un niveau qui avait été identifié avec les partenaires sociaux sur la nécessité de recalibrer certaines catégories d'emploi, certains métiers où on avait constaté qu'il y avait peut-être quelques incohérences. Donc il y a une partie RIFSEEP qui va concerner des corrections ou des réajustements, plutôt des réajustements. Le montant pour ceci, c'est à peu près 210 000 €. Tout le monde n'est pas concerné. Il y a un tableau, à la dernière page ; vous avez différentes catégories, différents métiers ; il y a des catégories qui ont été supprimées, d'autres qui ont été fondues, etc., etc. et puis des réajustements sur certaines. Ça représente à peu près 213 000 € au niveau de la masse globale.

Et ensuite, pour accompagner nos agents face à la situation socioéconomique du pays, qui n'est pas forcément simple, l'inflation, etc., il y avait la volonté de dire « nous essayons d'améliorer globalement ce RIFSEEP ». Et là, la globalité des agents en bénéficie. Là, c'est un effort de 298 000 € qui est fait au bénéfice des agents en fonction des catégories A, B, C. Ce qui veut dire que globalement, nous avons apporté une réponse à hauteur de 510 000 €, peu ou prou.

Et il y a un troisième volet qui est la manière de servir. Là, nous l'avons crédité de 70 000 €, avec des parties qui concernent à la fois l'implication des agents sur le fonctionnement collectif, parce que je forme mes collègues, parce que je participe à des missions qui sont transversales au niveau de la collectivité pour le compte de mes collègues, j'accueille des stagiaires ou des alternants, donc je m'implique un peu plus dans le fonctionnement de la collectivité pour certaines missions. Ça, ça représente à peu près 20 000 €. Et puis, il y a 50 000 € HT sur la manière de servir, où bien évidemment, il faudra que l'on définisse le fonctionnement et la méthode de répartition. Donc c'est un effort de la Collectivité, effort qui devient permanent à compter du moment où on le vote et pour une mise en place dès le mois d'avril, de 580 000 € à peu près sur l'année pleine.

Donc voilà sur ce régime indemnitaire. Je ne vais pas tout vous détailler parce que c'est technique et vous devez être un peu comme moi, on regarde les sommes globales. Il y a suffisamment de personnes pour valider les répartitions et les différentes classes.

Y a-t-il des demandes de prise de parole sur ce rapport ? Étant entendu, je vous le rappelle, que ce que j'avais demandé aux partenaires sociaux, c'était d'avoir une vision beaucoup plus large que ça, puisque l'année prochaine, nous aurons nécessité de prendre en charge (là aussi, on attend les décrets d'application, savoir les taux ou autres, s'il y a des planchers ou quoi que soit) les complémentaires maladie, etc. Et globalement, on peut estimer que, pour la Collectivité, on va avoir un surcoût de l'ordre de 400 à 500 000 € supplémentaires, à partir de l'exercice 2025 qu'il conviendra d'intégrer dans nos maquettes financières.

S'il n'y a pas de remarques particulières, je mets ce rapport aux voix sur l'amélioration du régime indemnitaire. Des oppositions ? Des abstentions ? Il est approuvé. Je vous en remercie.

Et il nous reste, me semble-t-il, un rapport à notre grand argentier, Jean MAGE qui est la fixation pour 2024 des droits d'enregistrement sur la publicité foncière.

26- Fixation pour 2024 des droits d'enregistrement et taxe de publicité foncière sur les mutations à titre onéreux d'immeubles et droits immobiliers

M. Jean MAGE, Conseiller départemental du canton de Riom-ès-Montagnes

Merci, Monsieur le Président. Dernier rapport, le plus court, mais pas le moins important puisqu'il représente une part importante de nos recettes. En 2023, c'est près de 15 M€ ; en 2022, c'était un peu plus de 18 M€ ; et en 2021, c'était presque 19 M€ de ressources pour notre Département. Donc il s'agit de voter ce taux des droits d'enregistrement et des droits de mutation. Par délibération du 28 février 2014, c'est une date que je mémorise facilement puisque dans cette Assemblée, on ne doit pas être très nombreux à avoir voté ce taux, qui est passé de 3,8 à 4,5 %, on doit se compter sur les doigts d'une main, mais ça nous ramène aux réalités de l'État civil...

Donc ce qu'il nous est proposé, c'est :

- de maintenir le taux de 4,5 % de la taxe de publicité foncière ou du droit d'enregistrement sur les mutations à titre onéreux d'immeubles et droits immobiliers,
- de maintenir l'exonération des cessions réalisées par les organismes d'HLM et les Sociétés d'économie mixte.

Et il est précisé que cette proposition de délibération a reçu un avis favorable de la Première Commission.

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

Merci pour cette présentation. Alors, effectivement, des Départements à 3,8 %, il n'y en a pas beaucoup. Il y a le Département de l'Indre qui a une autre particularité, c'est qu'il a un en-cours d'emprunt à zéro. Il a la chance d'avoir d'autres recettes qui lui permettent de gérer directement. Et c'est vrai qu'on n'a pas beaucoup de capacités à pouvoir s'en écarter, à revenir à 3,8 %, même si forcément, on aurait une baisse de recettes. Mais je rappelle que c'est l'État qui nous avait incité /imposé, pour bénéficier d'un fonds de sauvegarde il y a sept, huit ans maintenant pour pouvoir bénéficier de ce fonds, il fallait augmenter le taux, sinon nous ne pouvions pas en bénéficier. Et aujourd'hui, la péréquation ayant été mise en place, je pense que les collègues des autres Conseils départementaux verraient d'un mauvais œil que nous baissions notre taux alors que nous bénéficions à hauteur de 5 M€ nets de cette péréquation qui est alimentée par eux. Donc en fait, on n'a pas beaucoup de marges de manœuvre sur la possibilité de moduler ce taux. Voilà, mais ceci dit, c'est bien de nous faire la proposition, Monsieur l'argentier. Donc on reste à 4,5 %.

Des oppositions ? Des abstentions ? Ce rapport est adopté.

Nous en avons terminé de cette session, je vous remercie.

Procès-verbal de la séance publique du Conseil départemental du Cantal du 29 mars 2024 adopté par l'Assemblée départementale le 21 juin 2024.

Le Président du Conseil départemental



BRUNO FAURE



Le Secrétaire de séance



Philippe FABRE